



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

## Première Commission

7<sup>e</sup> séance plénière

Judi 15 octobre 2015, à 15 heures  
New York

Président : M. Van Oosterom . . . . . (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

### Déclaration du Président de l'Assemblée générale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Mogens Lykketoft, qui est présent ici aujourd'hui pour nous faire part de quelques réflexions sur les travaux de la Première Commission.

Le Président de l'Assemblée générale est un politicien, un économiste et un diplomate accompli de son pays. Entre autres réalisations, il a contribué de façon remarquable aux efforts mondiaux visant à faire progresser le programme multilatéral sur le désarmement et la paix et la sécurité internationales, en particulier lorsqu'il était Ministre des affaires étrangères du Danemark entre 2000 et 2001. Comme nous le savons également, le Président de l'Assemblée générale est un membre actif des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), un forum apolitique pour les parlementaires aux niveaux national et international, qui a été fondé pour échanger des idées et coopérer sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

L'une des nombreuses initiatives auxquelles participe le PNND est le projet *Unfold Zero*, une plateforme créée en partenariat avec plusieurs autres

organisations pour promouvoir les efforts déployés par l'ONU aux fins d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il n'est dès lors pas surprenant que le Président de l'Assemblée générale, dans sa déclaration faite à l'Assemblée générale à la suite de son élection (voir A/69/PV.94), ait indiqué que l'une de ses priorités était de faire en sorte que l'ONU soit capable de contribuer véritablement à la paix et à la sécurité internationales, notamment s'agissant des défis liés aux conflits armés, au terrorisme, à l'extrémisme violent, à la prolifération nucléaire et au risque croissant de nouvelles tensions entre les pays. Je pense que son engagement en faveur de ces questions encouragera la communauté du désarmement à imprimer un nouvel élan à nos délibérations au sein de la Première Commission.

Au nom de toutes les délégations, c'est un honneur d'accueillir le Président de l'Assemblée générale à la présente séance de la Première Commission, et je l'invite à présent à prendre la parole.

**M. Lykketoft** (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos aimables propos et de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Première Commission. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur van Oosterom, de votre élection et à saluer votre leadership et votre efficacité, ainsi que votre gestion admirable jusqu'à présent du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



temps imparti. Je vous souhaite à vous, ainsi qu'au Bureau et à tous les membres de cette Commission plein succès au cours de cette prochaine session.

Depuis les débuts de l'Organisation des Nations Unies, l'accent a été mis sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération en tant qu'éléments essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons reconnaître qu'au cours des 70 dernières années, nous, la communauté internationale, avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Nous nous sommes mis d'accord sur des traités interdisant les armes biologiques et chimiques. Nous avons enregistré des avancées dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires et de la réduction ou de l'interdiction des armes nucléaires aux plans bilatéral et régional. Nous avons également fait des progrès considérables dans le domaine des armes classiques, en interdisant certaines armes aux effets inhumains ou frappant sans discrimination, en limitant l'utilisation des armes à sous-munitions et des mines, en prenant des mesures sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et en fixant des règles mondiales relatives au commerce des armes classiques par le biais du récent Traité sur le commerce des armes.

Tous ces progrès démontrent que le travail en matière de désarmement, le travail de cette Commission n'est pas seulement nécessaire, il peut aussi produire des résultats. Les rencontres, débats et négociations sans fin peuvent donner lieu à de nouveaux traités et renforcer ceux qui existent déjà, ce qui, pris ensemble, contribue à une plus grande paix dans notre monde. Malheureusement, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur le monde d'aujourd'hui pour constater qu'il reste beaucoup trop d'armes en circulation, des armes qui alimentent des conflits meurtriers et engendrent une instabilité et des souffrances humaines énormes. En outre, au lieu d'éliminer les arsenaux nucléaires ou classiques, on les modernise, et des armes toujours plus meurtrières sont inventées et utilisées. Nous sommes également confrontés à la menace accrue que posent les acteurs non étatiques, notamment du fait de leur capacité d'acquérir des armes classiques lourdes et des matières liées aux armes de destruction massive. Nous devons également suivre l'évolution des progrès technologiques, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, des systèmes d'armes létaux autonomes et des nouvelles découvertes dans les sciences de la vie. Nous devons tenir compte de ces avancées et continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face aux menaces qui ne cessent d'évoluer.

Grâce au mécanisme multilatéral pour le désarmement, nous avons des traités uniques en leur genre, ainsi que des principes, des directives et des recommandations consensuels sur un certain nombre de sujets. Mais, comme de nombreux représentants ici, je suis également très préoccupé par l'absence de progrès substantiels réalisés ces dernières années par la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous ne devons jamais oublier les conséquences humanitaires dévastatrices que peut avoir l'utilisation d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, que ce soit de manière délibérée ou accidentelle, ni la nécessité de procéder d'urgence au désarmement nucléaire en particulier. Il est évident, cependant, qu'il est extrêmement difficile de parvenir à un accord sur des questions sensibles du désarmement et qu'il faut, pour ce faire, mener des négociations complexes. Mais comme le montre l'accord récemment conclu sur le dossier nucléaire iranien, des efforts diplomatiques concertés alliés à une volonté politique renouvelée permettent de surmonter des divergences majeures.

Je lance donc un appel aux représentants ici et aux experts à Genève, à New York et dans les capitales pour qu'ils resserrent leur collaboration et réfléchissent à la façon dont nous pouvons redonner aujourd'hui son efficacité à un système qui a fait ses preuves dans le passé, même pendant la guerre froide. Je suis d'avis – et je pense que c'est un avis largement partagé – qu'il est indispensable de renforcer la confiance et d'insuffler un esprit d'entente et de compromis. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions raisonnablement espérer réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine d'une importance vitale qu'est le désarmement.

Je suis venu ici aujourd'hui, non seulement par courtoisie à l'égard du Président de cette importante Commission et de tous les participants qui travaillent sur cette question exceptionnellement difficile, mais parce que le désarmement est un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur, et je leur exprime mon soutien et mes encouragements. Soyez assurés qu'au cours de cette session, je suivrai de près les délibérations et, de concert avec mon équipe, je suis prêt à aider les membres à aller de l'avant et à parvenir à un consensus. J'espère sincèrement que nous pourrions faire de nouveaux progrès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je remercie une fois encore le Président de l'Assemblée générale de sa présence parmi nous

aujourd'hui et de sa déclaration très instructive. Je lui sais gré des paroles aimables qu'il a adressées au Président et aux membres du Bureau, ainsi que de son engagement personnel et de sa conviction vis-à-vis du travail que nous accomplissons au sein de la Commission.

**Points 88 à 105 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens une fois de plus à rappeler à toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à 10 minutes lorsqu'elles interviennent à titre national.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Puisque je prends la parole pour la première fois à la Commission, je souhaite, au nom de la délégation pakistanaise, vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour votre accession à ces fonctions. Nous avons confiance, étant donné votre expérience et vos talents diplomatiques, de pouvoir atteindre nos objectifs dans les délais impartis. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation à cet égard. Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale de sa présence ici aujourd'hui et de sa déclaration.

Le dispositif mondial de sécurité contemporain est en train de se fissurer. L'espoir largement partagé de récolter les « dividendes de la paix », qui s'était fait jour avec la fin de la guerre froide, laisse progressivement place à l'advenue d'une nouvelle guerre froide. Peut-être le seul rayon de lumière, dans des conditions internationales de sécurité par ailleurs terriblement agitées, est-il l'accord nucléaire récemment conclu entre l'Iran et les gouvernements des cinq plus un. Le Pakistan considère cet accord comme une évolution positive et s'en est félicité. Il est l'illustration de ce que peuvent faire l'entregent diplomatique et le multilatéralisme coopératif. Il augure bien de la paix et de la sécurité dans notre région et au-delà.

Le régime et le dispositif de désarmement ne sont pas à l'abri de la tendance générale. Il existe de nettes divergences de points de vue, de démarches et de modalités s'agissant de la poursuite d'un programme de désarmement et de non-prolifération arrêté de concert. Les progrès du désarmement nucléaire multilatéral restent au point mort. Certains États dotés de l'arme

nucléaire ne sont disposés à renoncer ni à leurs importants arsenaux d'armes nucléaires ni à leurs programmes de modernisation, alors même qu'ils déclarent œuvrer à la non-prolifération avec un zèle messianique. Le discours entendu autour d'un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas en accord avec l'action concrète sur le terrain. En outre, une trentaine d'États non dotés d'armes nucléaires membres d'alliances nucléarisées continuent de s'appuyer fermement sur les armes nucléaires tout en prônant la retenue auprès des autres États qui ont affaire à des menaces réelles à leur sécurité. Ce faisant, ces États encouragent indirectement et implicitement la détention et même l'utilisation des armes nucléaires dans le cadre des doctrines stratégiques suivies par leur alliance.

Les accords de coopération nucléaire discriminatoires et les exemptions accordées à des principes de non-prolifération proclamés de longue date, conjugués à l'augmentation des transferts d'armes classiques, portent atteinte à la stabilité stratégique et alimentent l'instabilité de notre région. Les deux poids deux mesures pratiqués à l'égard de l'Asie du Sud, fondés sur des considérations étroites de sécurité, ou d'ordre politique et commercial se poursuivent. En plus de ces problématiques actuelles, de nouvelles menaces ont surgi dans des domaines tels que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins hostiles, ou des capacités cybernétiques à des fins offensives, ou encore la mise au point et l'utilisation de systèmes d'armes létales autonomes et de drones armés, ainsi que de systèmes hypersoniques classiques de pointe de portée mondiale.

Le Pakistan est une puissance nucléaire responsable. Notre politique nucléaire est définie par l'évolution de la dynamique en Asie du Sud sur le plan de la sécurité. Notre capacité nucléaire est axée sur le maintien de notre sécurité et la légitime défense. Le mois dernier, le Premier Ministre pakistanais a souligné devant l'Assemblée générale que

« [L]e Pakistan n'aspire ni ne prend part à une course aux armements en Asie du Sud. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas voir l'évolution de la situation en matière de sécurité et l'accumulation des armes dans notre région, qui nous obligent à prendre des mesures essentielles pour préserver notre sécurité » (A/70/PV.19, p. 45).

Le Premier Ministre a ajouté que

« [l']Asie du Sud a besoin de stabilité stratégique, et cela nécessite un dialogue sérieux si l'on veut parvenir à la retenue dans le domaine nucléaire, à l'équilibre dans celui des armes classiques et au règlement des conflits. (*ibid.*)

Naturellement, il faut promouvoir ces objectifs sur la base de la réciprocité et de l'absence de discrimination.

Présidée par le Premier Ministre Nawaz Sharif, l'Autorité de commandement nationale du Pakistan, la plus haute instance de décision de notre pays pour les questions stratégiques, s'est réunie le 9 septembre pour examiner la rapide évolution actuelle, dans notre voisinage, des capacités stratégiques et classiques; elle a souligné que le Pakistan prendrait toutes les mesures qui s'imposent pour préserver sa sécurité nationale. Eu égard à l'asymétrie croissante sur le plan des armes classiques, l'Autorité a réitéré que le pays était déterminé à maintenir une panoplie complète de capacités de dissuasion conforme aux lignes d'une dissuasion minimale crédible, propre à décourager toutes formes d'agression, tout en adhérant à l'objectif d'éviter une course aux armements. L'Autorité a également déclaré de façon catégorique que le Pakistan continuerait de prendre une part active au travail de la communauté internationale sur les questions de stabilité nucléaire et de sécurité.

Le Pakistan n'a cessé d'appuyer les objectifs du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ces objectifs doivent être poursuivis dans le cadre de la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement. Le Pakistan appuie les résolutions 68/32 et 69/58 de l'Assemblée générale, et en particulier l'appel fait au commencement urgent de négociations au sein de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires.

De notre point de vue, la progression du désarmement nucléaire est retardée en raison du fait que l'attention de la Conférence du désarmement est détournée vers des mesures partielles de non-prolifération telles que le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles qui n'aborde pas la question des stocks existants de matières fissiles n'apporterait aucune contribution au désarmement nucléaire. La création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de

contribuer à l'élaboration d'un tel traité s'est avérée une expérience mal inspirée qui n'a réussi à produire aucune recommandation consensuelle ayant quelque valeur. Des divergences fondamentales continuent d'exister sur les objectifs et la portée mêmes du traité. Le Groupe d'experts gouvernementaux a simplement fait double emploi avec le travail de la Conférence du désarmement, et ce, dans un organe n'étant pas ouvert à tous, et sans apporter la moindre valeur ajoutée à cette question. Le Pakistan n'est pas favorable à une dilution du rôle de la Conférence dans des processus non universels dirigés par l'Assemblée générale qui sont diviseurs et n'ont pas été décidés par consensus.

Le mandat de délibération confié au Groupe d'experts gouvernementaux aurait aisément pu être rempli par la Conférence. Ce fait a été amplement prouvé et démontré au cours des discussions officielles tenues sur la question d'une interdiction de la production de matières fissiles au sein de la Conférence, dans le cadre du programme d'activités pour 2014-2015. Ces discussions officielles, qui ont porté sur le fond et se sont déroulées dans le cadre d'une instance représentative avec la participation de toutes les parties prenantes avaient donc, par conséquent, plus de pertinence et de légitimité. Le Pakistan n'est donc pas en mesure d'accepter la moindre conclusion ou recommandation émanant du Groupe d'experts gouvernementaux, y compris l'assertion que le rapport pourrait former la base à partir de laquelle poursuivre l'examen de la question du traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence. Le Groupe d'experts gouvernementaux n'a pas travaillé au titre d'un mandat de la Conférence. Les membres du Groupe ne peuvent, séparément ou collectivement, s'arroger le droit de décider comment la Conférence du désarmement doit examiner la question des matières fissiles.

Nous devons mettre au point un mandat fondé sur le consensus pour commencer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement. Ce mandat doit répondre à la demande de l'immense majorité des membres de la Conférence soucieux de négocier un traité qui fasse réellement progresser le désarmement nucléaire et contribue à la stabilité et à la sécurité régionales et internationales et aux buts que ne sert pas le mandat Shannon. Le Pakistan a présenté un document de travail à la Conférence qui permet de disposer de l'équilibre requis entre les objectifs de désarmement et de non-prolifération d'un tel traité. Le consensus international atteint au sein de

l'Assemblée générale il y a 37 ans autour de la poursuite du programme de désarmement s'est effrité. L'échec, cette année, de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'impasse permanente à la Conférence sur toutes les questions centrales de son ordre du jour illustrent cette tendance négative.

Les remises en cause actuelles et naissantes de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement doivent être traitées collectivement sur la base d'un multilatéralisme coopératif. Le Pakistan n'a cessé, par conséquent, d'appeler au développement d'un consensus mondial renouvelé sur le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects. Nous reconnaissons que la recherche d'un consensus ne sera pas tâche aisée, mais il faut, en premier lieu, assurer les conditions préalables fondamentales de la sécurité mondiale. Des éléments d'un tel consensus figurent dans notre déclaration ici, dont nous faisons circuler la version intégrale. Je ne donnerai pas lecture de tous ces éléments en raison des contraintes de temps.

Le Pakistan se considère comme un partenaire s'inscrivant dans le courant général dans le cadre du régime international de non-prolifération, ainsi que dans les efforts internationaux de renforcement de la sécurité et de la sûreté nucléaire nous avons institué un rigoureux système national de contrôle des exportations et un régime de sécurité nucléaire énergétique qui sont au niveau des normes et pratiques internationales. L'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination, est essentielle au développement économique. Le Pakistan répond aux critères qui doivent lui ouvrir le plein accès à la technologie nucléaire civile dont il a besoin pour répondre à ses besoins énergétiques croissants et maintenir sa croissance économique.

En prenant de multiples mesures dans divers domaines, nous avons démontré que nous étions qualifiés pour rejoindre les régimes multilatéraux de contrôle des exportations, notamment le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Régime de contrôle de la technologie des missiles. Dans ce contexte, lors de sa dernière réunion, l'Autorité de commandement nationale pakistanaise s'est félicitée du renforcement de nos contacts avec les régimes multilatéraux de contrôle des exportations et du regain de volonté de rejoindre ces régimes sur une base non discriminatoire.

Pour terminer, je réitère notre appui à l'appel persistant du Mouvement des pays non alignés, dont sont membres pratiquement les deux tiers des États

Membres de l'ONU, en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de relancer le consensus mondial faiblissant sur le désarmement et la non-prolifération sur la base d'une démarche intégrée, équilibrée et non discriminatoire.

**M. Bodini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les Pays-Bas, de votre élection à la tête de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction, notre session sera très fructueuse, et je vous souhaite plein succès dans cette tâche importante et difficile. Je salue la présence du Président de l'Assemblée générale et l'en remercie.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous ne devons jamais oublier la tragédie qui a détruit Hiroshima et Nagasaki, une tragédie dont Saint-Marin, un pays à un passé de paix vieux de plusieurs siècles, espère qu'elle ne se reproduira jamais. Soixante-dix ans plus tard, le désarmement nucléaire complet reste notre objectif principal. Nous félicitons les États-Unis d'Amérique d'avoir réduit leur arsenal nucléaire de 30 000 unités en 1967 à environ 4 000 en 2014. Nous apprécions la volonté du Président Obama de continuer à réduire ce stock. Nous félicitons également la Fédération de Russie d'avoir réduit sa force de dissuasion nucléaire de 4 000 armes nucléaires en 2010 à environ 1 600. Ces deux pays avancent dans la bonne direction, et nous espérons que tous les autres pays qui ont des capacités nucléaires suivront leur exemple.

Cependant, ceci n'est pas suffisant. Saint-Marin espère que ces efforts vont se poursuivre et qu'ils relanceront la dynamique en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous estimons que le fait de conserver un arsenal nucléaire n'est pas le meilleur moyen de dissuasion. Au contraire, je crains que les pays dotés de capacités nucléaires soient les plus exposés au risque d'une première attaque nucléaire. Du fait de l'instabilité politique et sociale mondiale, la première attaque pourrait être lancée non seulement par un État voyou, mais également par des acteurs non étatiques. Si un événement aussi regrettable venait à se produire, la réaction à une attaque nucléaire serait chaotique, imprévisible et dévastatrice.

Chaque jour, la probabilité qu'un événement aussi tragique se produise augmente de manière spectaculaire. C'est pourquoi Saint-Marin partage les préoccupations soulevées par un grand nombre d'États en ce qui concerne

les conséquences humanitaires des armes nucléaires, et il se félicite du regain d'énergie de nombreux pays qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sa mise en œuvre demeurent la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, et comme nombre d'autres pays, nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pas été en mesure d'adopter un document final de consensus. Cela ne devrait cependant pas nous empêcher de collaborer pour renforcer le régime du TNP.

La République de Saint-Marin se félicite de l'accord conclu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en ce qui concerne le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. Cet accord montre clairement que la diplomatie peut être efficace.

Nous nous félicitons des bons résultats obtenus l'année dernière par la mission internationale chargée de retirer et de détruire l'arsenal chimique syrien. Cependant, nous condamnons l'utilisation ininterrompue de chlore, et nous saluons de ce fait l'adoption de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, qui porte création du Mécanisme d'enquête conjoint chargé d'établir la responsabilité des attaques chimiques perpétrées en Syrie.

En dépit des efforts que nous déployons dans le domaine des armes classiques, des millions d'armes illégales continuent de semer la mort chaque jour, chaque heure, chaque minute. Les armes classiques sont en train de devenir les armes de destruction massive. Nous ne pouvons permettre que cela continue. Tous les pays doivent reconnaître et appliquer le Traité sur le commerce des armes. C'est un instrument puissant qui doit permettre à nos gouvernements et à la société civile de lutter contre les flux illicites d'armes qu'utilisent les organisations criminelles transnationales, les terroristes et les individus marginalisés qui sèment le chaos et l'instabilité dans le monde entier.

Enfin, nous avons réalisé des objectifs importants dans le domaine du désarmement, mais il reste beaucoup à faire. Pour lutter contre les problèmes anciens et nouveaux, nous devons continuer d'avancer ensemble sur la voie d'un dialogue constructif. En réaffirmant les idéaux et les principes communs qui sont les fondements de la Charte des Nations Unies, nous parviendrons à obtenir des résultats concluants. L'ONU, qui représente la force du droit international, reste la première ligne de défense, non seulement pour un pays petit et désarmé

tel que Saint-Marin, mais pour la plupart des États Membres, sinon tous.

**M. Mana** (Cameroun) : Je vois que la présence du Président de l'Assemblée générale me porte bonheur, puisque de la quatrième, je passe à la troisième position. Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de nos travaux, je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des délégations précédentes pour vous adresser nos félicitations, et à travers vous, aux autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Commission. Vos qualités personnelles unanimement célébrées et l'excellente manière avec laquelle vous dirigez nos travaux depuis le début sont des gages de succès pour la suite de nos délibérations. Je voudrais vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par l'Indonésie et le Nigéria (voir A/C.1/70/PV.2). Je voudrais tout de même ajouter une couche supplémentaire à titre national.

L'un des principaux objectifs des travaux au sein de la Commission est assurément de nous permettre de cerner et de relever les grands défis du désarmement et de la sécurité internationale, dont l'importance pour la communauté internationale a été largement évoquée par les délégations qui ont pris la parole avant la mienne. C'est pourquoi ma délégation salue la position quasi consensuelle sur la nécessité d'un désarmement général et complet, même s'il faut garder à l'esprit les divergences sur la manière ou les modalités d'y parvenir. Il faut dire qu'aujourd'hui encore, les armes nucléaires posent un risque existentiel pour l'humanité, et le régime mis en place pour les maîtriser reste incomplet. L'échec, certes relatif, de la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est illustratif de cet état de fait. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Les négociations sur les matières fissiles n'ont toujours pas commencé. Voilà pour ce qui est des armes nucléaires.

Dans la catégorie des armes classiques, les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de tuer, de mutiler et de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière efficace.

Bien que les défis en matière de sécurité liés au désarmement soient nombreux et continueront à susciter de graves inquiétudes de par le monde tant qu'ils ne seront pas adéquatement solutionnés, nous estimons que les succès, bien que relatifs, enregistrés en la matière depuis bientôt trois ans démontrent à suffisance que nous pouvons faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération lorsqu'on fait preuve d'esprit constructif et pragmatique. Cette dynamique montre par ailleurs que la recherche d'un monde plus sûr doit être abordée de manière globale et que des efforts doivent être déployés dans tous les domaines : nucléaire, chimique, biologique, classique, prolifération balistique et course aux armements dans l'espace.

Certes, la tentation est grande chez certains de se demander quel est l'intérêt du désarmement nucléaire pour les pays non dotés d'armes nucléaires et sans capacité technologique réelle pour se doter de ce type d'armements. La réalité est que bien avant, sinon en même temps que, les risques liés aux changements climatiques, la prise de conscience du destin commun de l'humanité face au péril nucléaire remonte aux premières heures de l'invention des armes nucléaires ou de leur emploi en 1945 à Hiroshima et Nagasaki. Pour les pays en développement, c'est le besoin de la maîtrise et du contrôle des armes classiques et des défis nouveaux tels que le terrorisme qui relève de la plus haute importance.

S'agissant d'abord des armes classiques, il y a lieu d'espérer, avec l'entrée en vigueur le 24 décembre 2014 du Traité sur le commerce des armes et la tenue de la première Conférence des États parties à ce traité, que ce nouvel instrument juridiquement contraignant permettra à la communauté internationale de lutter efficacement contre le commerce illicite des armes et d'empêcher qu'elles soient détournées, afin de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales, d'éviter des souffrances humaines inutiles et de promouvoir la coopération, la transparence et la mise en jeu de la responsabilité des États parties au Traité.

En ce qui concerne le terrorisme, le Cameroun, de même que les autres pays du bassin du lac Tchad, est depuis quelques temps confronté aux actes terroristes répétés de la secte islamiste Boko Haram. À l'instar d'autres pays confrontés de par le monde à ce type de menaces, le Cameroun a entrepris un certain nombre d'actions visant à empêcher que son territoire national ne soit transformé en un champ de bataille ou en une terre de repli pour les terroristes.

Les autorités camerounaises ont en effet décidé, outre le renforcement des opérations militaires et la mise en œuvre des projets de développement dans les régions concernées, d'accroître le niveau d'alerte sécuritaire et de renforcer le dispositif opérationnel mis en place pour la sécurisation des zones affectées par les violences, d'intensifier les campagnes de sensibilisation des populations et d'établir de nouvelles mesures de sécurité dans les villes du pays.

Le caractère global du phénomène terroriste ne fait pas de doute. Il faut donc apporter à cette menace transnationale et globale une réponse multinationale et globale. Dans ce cadre, les pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad ont mis sur pied, sous les auspices de l'Union africaine, une force multinationale mixte en voie d'opérationnalisation, dont le quartier général se trouve à N'Djamena, au Tchad. À cet égard, mon pays sait pouvoir compter sur la communauté internationale pour son soutien au combat juste qu'il mène contre ces forces du mal, et ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réitérer à tous les pays amis, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies sur le terrain, ses remerciements pour leurs contributions de toutes natures à la lutte contre Boko Haram et à la gestion des conséquences que sont principalement l'encadrement des réfugiés et des personnes déplacées, la lutte contre la radicalisation et la réduction de l'impact socioéconomique de l'afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées sur les populations hôtes.

**M. Oumar** (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de nos travaux et vous assurer de la coopération anticipée de ma délégation. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau pour la même circonstance.

Mon intervention est faite à titre national et s'aligne sur les interventions faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Nos présentes assises se tiennent à un moment où l'humanité vient de se doter d'un programme universel de développement jamais mis en place par l'ONU depuis sa création, et ce conformément aux principales conclusions issues du Sommet mondial de 2005 tenu en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale. De la même façon, nous formulons le vœu que le même esprit qui nous a permis de parvenir à ce programme de développement commun à tous nos États

en dépit des différents niveaux de développement et systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels, nous permette de déboucher sur des résultats concrets en matière de désarmement, conformément à la même volonté exprimée sur cette question par les dirigeants mondiaux à l'occasion du sommet en question.

Nous formulons particulièrement ce vœu pour célébrer à notre façon la présente session symboliquement importante puisqu'elle marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, dont le but ultime est de préserver les générations futures du fléau de la guerre, et donc des souffrances liées à l'usage des armes sous toutes leurs formes, et dont la conscience collective garde encore le triste souvenir légué par la Seconde Guerre mondiale. En effet, pour ma délégation, l'humanité d'aujourd'hui n'a pas besoin d'armes de destruction massive, car les défis qui la menacent ne peuvent pas être vaincus par les armes. Les menaces les plus concrètes à la paix et à la sécurité internationales sont beaucoup plus des facteurs comme la persistance de la pauvreté, l'émergence de nouvelles maladies, les changements climatiques, la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme et les crises humanitaires qui en découlent. Force est aussi de reconnaître que la disponibilité des armes et leur circulation incontrôlée contribuent beaucoup au développement des facteurs de trouble que sont l'extrémisme violent et le terrorisme. À cette situation s'ajoute l'absence de mesures concrètes de désarmement, qui sont pour leur part indispensables au renforcement de la confiance mutuelle entre les États et à la réduction de la méfiance et de la crainte de la guerre, premières causes militaristes connues.

Au moment où nous recherchons de nouvelles sources de financement pour faire face aux besoins financiers colossaux pour la mise en œuvre du nouveau programme de développement tantôt mentionné, ma délégation estime qu'il est encore plus facile de mettre en œuvre la réduction des dépenses militaires de 10 % demandée dans cette instance il y a plus de 40 ans aujourd'hui, en 1973 précisément, afin de dégager les ressources additionnelles nécessaires pour combattre la pauvreté et éloigner ainsi les crises de société qui s'y attachent. Dans le domaine de la circulation illicite des armes, nous notons avec appréciation la contribution du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans la maîtrise de ce fléau, et l'adoption récente en 2013 du Traité sur le commerce des armes, dont la première Conférence des parties vient d'ailleurs de se tenir à Cancún.

En effet, ma délégation reconnaît que la coopération établie entre le Programme d'action en question et la Commission nationale de contrôle et de collecte des armes illicites, créée depuis 1994 pour juguler le problème gravissime de la circulation des armes illicites qui a suivi les rébellions armées des années 90, a beaucoup contribué aux collectes et saisies d'importantes quantités d'armes et à leur destruction. D'autres appuis ont également été obtenus en matière de stockage et de sécurisation des dépôts.

Mais en dépit de ces résultats encourageants, le défi reste encore d'actualité, en raison de l'écart énorme entre l'efficacité des moyens de contrôle et de traçage desdites armes et le rapide progrès de la science, de la technologie et de l'électronique qui entoure la production et la circulation de ces armes. À cet égard, nous nous félicitons de la prise en compte de ces aspects par les différentes réunions statutaires qui se tiennent dans le cadre de ce Programme d'action et souhaitons que la coopération et l'assistance internationale prévues soient plus dynamiques et de plus en plus axées sur le transfert des technologies de contrôle et de détection aux frontières, dans les ports ou aux aéroports des États intéressés, ainsi que sur la formation des personnels des services concernés.

L'appui à la mise en œuvre d'initiatives régionales et sous-régionales, comme la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, de 2006, qui joue un rôle de premier plan dans le contrôle de la circulation des armes légères dans cet espace, présente également un intérêt certain pour ma délégation. Dans le même sens, un rôle accru en la matière doit être reconnu aux femmes, à la société civile et aux autorités locales et coutumières, en raison de leurs aptitudes à la communication de proximité.

Dans le domaine du désarmement et de la création d'un climat de confiance à tous les niveaux, nous avons cette année encore manqué l'occasion de faire avancer beaucoup de points faute de n'avoir pu parvenir à un consensus tant au cours de la session de fond de la Commission du désarmement, tenue du 6 au 24 avril 2015 à New York, qu'à l'occasion de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue également à New York, du 27 avril au 22 mai 2015. Pire, nous avons même frôlé un recul sur certaines questions cruciales.



Il s'ensuit que la question de notre réelle volonté politique de réaliser les objectifs de désarmement général de l'humanité reste entière, en dépit de nouvelles initiatives pour faire avancer la question, dont les plus importantes se poursuivent aujourd'hui dans le cadre du cycle de conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisées successivement à Oslo en 2013 et à Cancun et Vienne en février et décembre 2014, et dont le message clef est clair, à savoir que le monde doit être débarrassé totalement des armes nucléaires car elles représentent un danger pour la survie de l'humanité.

Le Niger, bien qu'étant le quatrième producteur mondial d'uranium, principale matière première nécessaire à la production d'une arme nucléaire mais importante source potentielle de recettes d'exportation pour lui, soutient ce message, convaincu qu'il est qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite, et encore moins infaillible aux accidents, et qu'à ce titre, rien ne garantit l'humanité contre une explosion ou un usage accidentels de l'arme nucléaire. Cette conviction se double d'une autre crainte plus redoutable encore, à savoir le risque de piratage ou d'infiltration du système de sécurité nucléaire d'une puissance détentrice donnée par des acteurs non étatiques, ce qui aurait inévitablement pour conséquence la provocation d'accidents volontaires ou l'usage de ces armes. Par conséquent, la meilleure garantie pour l'humanité sera l'absence totale des armes nucléaires de ce monde. C'est pourquoi nous souscrivons aux positions favorables à l'adoption d'une convention internationale sur le non-usage des armes nucléaires et sur le désarmement nucléaire, ainsi qu'à la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Mon pays soutient également avec détermination le principe de l'universalité du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et celui de la préservation et du respect intégral du droit reconnu à chaque État de développer les applications nucléaires à des fins pacifiques. Dans cette optique, d'ailleurs, le Niger a créé en 2014 une Haute autorité nigérienne à l'énergie atomique auprès du Président de la République, chargée de la mise en œuvre efficace de tous les traités et accords internationaux touchant aux matières nucléaires, ainsi que de l'exploitation des avantages particuliers qu'ils offrent, notamment celui des applications nucléaires civiles.

Sur le plan particulier des garanties, mon pays a conclu tous les accords et protocoles prévus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et développé avec

cette dernière une coopération concourant à l'atteinte des objectifs fixés. C'est d'ailleurs le lieu de saluer l'accord intervenu en juillet dernier entre les cinq membres du Conseil de sécurité plus l'Allemagne et l'Iran sur la question de son programme nucléaire civil et de demander aux États dotés des technologies appropriées leur assistance en vue de permettre à nos États de tirer profit de tous les avantages liés à la promotion de cette source d'énergie.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne doit pas non plus tarder à entrer en vigueur. L'efficacité de toutes nos démarches en faveur du désarmement nucléaire et de l'éloignement du monde des catastrophes nucléaires en dépend. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, le 29 septembre 2015, de la neuvième Conférence ministérielle en vue de l'accélération de l'entrée en vigueur dudit Traité et souhaitons qu'elle soit suivie d'actions concrètes à cette fin.

Enfin, la conclusion d'un accord portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est aussi une autre question que le Niger considère comme un facteur indispensable à l'établissement d'un climat de confiance et des conditions d'une paix durable dans la sous-région, tout en constituant une contribution non négligeable à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, que nous poursuivons ardemment.

**M. Haque** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur van Oosterom de son élection à la présidence de la Première Commission. La délégation du Bangladesh ne doute pas qu'il a la capacité de mener à bon terme les travaux de la Commission. Je voudrais également assurer le Président et les membres du Bureau de l'entière coopération de la délégation bangladaise alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités.

Le Bangladesh souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2). Je voudrais toutefois mettre en exergue un certain nombre de points sur l'ensemble de l'éventail des questions de désarmement et de sécurité internationale, à titre national.

En tant que signataire de l'ensemble des grands traités multilatéraux de désarmement, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur l'interdiction

ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, telle qu'amendée le 21 décembre 2001, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur le commerce des armes, le Bangladesh s'est engagé en faveur du désarmement général et complet, au titre de son obligation constitutionnelle de promotion du désarmement.

Parvenir au désarmement nucléaire mondial est l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Soixante-dix années après, les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki continuent encore d'ébranler notre conscience. Je tiens à préciser que la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale envisageait un monde exempt d'armes nucléaires (résolution 1/1). Le désarmement nucléaire est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1959 et a bénéficié du soutien de chacun des Secrétaires généraux de l'ONU.

Le moment est maintenant venu de conclure une convention globale qui garantisse l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De nombreux dirigeants du monde ont exprimé ce point de vue au cours de la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui ait été consacrée au désarmement nucléaire, le 26 septembre 2013. La position du Bangladesh sur le désarmement nucléaire est restée constante, sans détour et sans ambiguïté. Convaincus que les armes nucléaires ne peuvent garantir à l'humanité la sécurité ni la paix, nous avons réaffirmé catégoriquement notre engagement à l'égard d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Bangladesh se félicite de l'aboutissement des négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et les Gouvernements des E3+3, sous la forme de la version finale du Plan d'action global commun, le 14 juillet. Cet accord souligne que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus appropriés de résoudre ce type de questions. Le Bangladesh se félicite également de la décision prise dans la résolution 68/32 de commémorer le 26 septembre par la création de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Bangladesh, qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, se félicite de l'adhésion de l'État de Palestine au Traité, dont il devient le 191<sup>e</sup> État partie. Le Bangladesh regrette l'échec de la neuvième Conférence d'examen du TNP, tenue en 2015,

qui n'a pu parvenir à un consensus sur un document final.

Après cinq décennies de lutte contre les essais nucléaires, le TICE a constitué la première lueur d'espoir pour l'humanité, dans le sens d'un régime de non-prolifération global mondialement vérifiable interdisant toutes les explosions nucléaires. Trente jours après son adoption, le Bangladesh, État visé à l'annexe 2, a démontré toute la foi qu'il avait dans le TICE en étant le premier pays d'Asie du Sud à signer le Traité en 1996 et à le ratifier en 2000. Dix-neuf années, 183 signatures et 164 ratifications plus tard, nous sommes extrêmement déçus que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appelons les huit États visés à l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur, à ratifier le Traité sans plus de retard. Le Bangladesh estime que l'entrée en vigueur du TICE marquerait une avancée d'importance vitale vers la réduction et l'élimination, à terme, des armes nucléaires, en en restreignant la mise au point et l'amélioration qualitative. Le Bangladesh se félicite de la ratification récente du TICE par l'Angola.

La Conférence du désarmement reste dans l'impasse depuis maintenant des décennies, gaspillant, ce faisant, des ressources et un temps précieux. La dernière fois que la Conférence a convenu de négocier remonte à 1996, pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence du désarmement connaît depuis la stagnation, incapable qu'elle est d'entreprendre le moindre travail de fond. Nous appelons la Conférence à arrêter un programme de travail équilibré et complet. Nous exhortons tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat de négociation.

Bien que le danger nucléaire demeure toujours redoutable, ce sont les armes classiques qui s'avèrent les véritables armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde. Les horribles conséquences du trafic d'armes légères et de petit calibre ont fait des ravages dans bien des sociétés, tuant et mutilant des millions de civils. La limitation, la réduction et la réglementation des armes classiques sont, par conséquent, une question d'importance cardinale. Il faut vraiment se féliciter de ce que le Traité sur le commerce des armes soit entré en vigueur en décembre 2014. En tant que signataire du Traité, nous espérons que le Traité mettra fin au trafic et à l'utilisation illégitime des armes classiques, qui ont

causé et continuent d'infliger à l'humanité d'indicibles souffrances. Le Bangladesh se félicite du document de la première Conférence des États parties au Traité, tenue en août à Cancún, au Mexique.

Le Bangladesh considère que l'espace extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de l'humanité. Nous sommes favorables au renforcement du régime juridique international et à la mise au point d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique afin de protéger et de préserver un accès universel à l'espace et de prévenir l'armement de l'espace extra-atmosphérique.

Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui continue de s'efforcer d'édifier un monde plus sûr et plus prospère. Les États Membres ont jeté les fondations, pour les générations à venir, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Promouvoir la paix et la justice est l'un des objectifs mondiaux qui composent le Programme de développement durable. Les défis du désarmement et de la sécurité internationale sont devenus de plus en plus complexes et imbriqués, au détriment croissant du développement d'un pays, d'une région, ou du monde entier. Nous devons apprendre à faire fonctionner le multilatéralisme afin de créer un monde plus sûr, et d'assurer le développement en veillant à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous espérons sincèrement que l'effort collectif que nous déployons ici, à la Première Commission, contribuera à la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et permettra de garantir une paix et une sécurité internationales effectives, grâce à un régime efficace de maîtrise des armes, de non-prolifération et de désarmement.

**M. Bouah-Kamon** (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, vous adresser, les sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la Commission. Je demeure certain que votre leadership sera d'un apport inestimable dans la conduite de nos travaux. Je voudrais également traduire toute mon admiration pour votre prédécesseur et son équipe, dont l'esprit d'ouverture nous a permis, à la soixante-neuvième session, de mener à bon port nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria respectivement au nom du Mouvement des

pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

*M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Cette soixante-dixième session de l'ONU est marquée par l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, visant à consolider les bases d'un développement inclusif et d'un monde meilleur à l'horizon 2030 (résolution 70/1), sur la base des priorités que sont le développement, l'environnement, la paix et la sécurité. Toutefois, la courses aux armements, la prolifération des armes nucléaires, la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, dont les conséquences sont les conflits de tout genre, demeurent des menaces réelles à la réalisation de ces objectifs pour l'avancée de l'humanité. C'est pourquoi le rôle de notre organisation est essentiel et les projets de réforme de l'ONU, engagés depuis plusieurs années, devraient contribuer à tracer les contours d'une communauté internationale plus juste et résolument tournée vers le progrès, et luttant efficacement contre la menace des armes.

Le phénomène du terrorisme, qui est l'une des conséquences dévastatrices de la trop forte présence d'armes dans notre sous-région, appelle à plus de vigilance et de coopération aux plans sous-régional, régional et mondial. En effet, les agitations de Boko Haram, devenu État islamique en Afrique de l'Ouest, entravent gravement le développement de notre zone et pourraient compromettre à terme la bonne réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, face aux menaces des groupes terroristes opérant au Mali, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures visant à renforcer les dispositifs sécuritaires dans la zone frontalière et adopté le 3 juin 2015 une loi visant à réprimer efficacement le terrorisme. Dans cette optique, le Gouvernement ivoirien entend coopérer étroitement avec le Comité contre le terrorisme et INTERPOL afin de lutter efficacement contre le flux de combattants terroristes étrangers.

Le désarmement sous tous ses aspects doit faire partie des priorités de nos États. À cet égard, le désarmement nucléaire doit se poursuivre. C'est pourquoi les désaccords successifs constatés lors des sessions de fond de la Commission du désarmement préoccupent mon gouvernement. Nous estimons par ailleurs que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, déjà ratifié par 164 États, doit connaître son aboutissement. En outre, l'échec de la neuvième

Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) tenue cette année nous interpelle tous et demande de la part de chacun d'entre nous plus de flexibilité dans la défense de nos intérêts.

La Côte d'Ivoire est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit veiller à l'application stricte des trois dimensions du TNP que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, la conclusion d'une convention générale sur le désarmement ainsi que l'institution d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à l'instar des pays africains qui ont opté depuis 2009 pour une zone dénucléarisée, est à encourager. Sur ce dernier point, ma délégation exhorte les États appartenant à cette zone à poursuivre les négociations. De même, mon pays forme le vœu que les avantages liés à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire soient profitables au plus grand nombre de pays, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la santé. Pour y parvenir, la Côte d'Ivoire entend accroître sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire souscrit à l'engagement pris en Autriche, qui appelle l'attention de tous sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et est favorable à toute initiative pouvant aboutir à la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

L'utilisation de nouvelles technologies dans la fabrication des armes légères et de petit calibre, à l'image du polymère et de la technologie en 3D, requiert plus de vigilance de la part des États, dans le cadre du processus de marquage et de traçage des armes. Dans le souci d'assainir son environnement sécuritaire, mon pays s'est battu depuis quelques années, avec l'aide de partenaires au développement, notamment le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour marquer toutes les armes de ses forces de défense et de sécurité. Aussi plaide-t-il pour un transfert de technologies et des équipements adéquats de marquage et de traçage afin de répondre aux exigences des nouvelles technologies de fabrication d'armes. Dans cette optique, la Côte d'Ivoire a accru sa coopération avec le Libéria, les forces onusiennes et françaises, afin d'éviter la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre au niveau de sa frontière ouest. Aussi, l'importance que mon pays attache à cette question a enfin été concrétisée cette année par la ratification du Traité sur le commerce des armes, qui se présente

comme l'instrument juridique indispensable dans ce domaine.

Si nous convenons que l'objectif principal de l'ONU, dont nous commémorons le soixante-dixième anniversaire cette année, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, alors il conviendrait de ne pas décevoir nos peuples dont l'espérance réside dans le caractère constructif de notre discussion et qui n'ont pour seuls buts que la préservation d'un monde meilleur où la culture de la paix, de la sécurité et du développement doit être notre seul crédo.

**M. Jiménez** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne tient à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection, et nous leur souhaitons plein succès dans la conduite des travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2) et par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) (voir A/C.1/70/PV.4).

Ce débat coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de l'éclipse nucléaire, l'une des journées les plus sombres de l'humanité, lorsque les bombes nucléaires furent utilisées contre le Japon. Cela ne doit plus jamais se reproduire. Les victimes d'Hiroshima et de Nagasaki ont montré l'impact humanitaire que leur ont infligé et continuent de leur infliger ces attaques inhumaines. Le Nicaragua condamne l'usage de ces armes de destruction massive. Le mécanisme de désarmement se doit d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire.

Le Nicaragua a rappelé à la communauté internationale à quel point il importait de continuer d'avancer vers la réalisation d'un désarmement général et complet incluant non seulement les armes nucléaires, mais aussi les autres armes classiques de destruction massive, dont l'utilisation est contraire aux principes fondamentaux du droit international et du droit humanitaire international. Il est injustifiable et inacceptable que, dans le nouveau programme de développement pour les 15 prochaines années (Programme 2030 (résolution 70/1)), dont nos chefs d'État sont récemment convenus, nous perpétuions un monde où de plus en plus de fonds sont consacrés à la mise au point, à la modernisation et à l'essai de tous types d'armes, et moins à la promotion de la vie

et du développement des êtres humains. Tandis que des millions de personnes souffrent des effets de la crise économique, de la pauvreté, de la faim et des maladies, les dépenses militaires mondiales augmentent d'une façon vertigineuse. Si nous voulons atteindre ensemble les objectifs de développement durable, nous devons mettre fin à cette tendance désastreuse et orienter nos efforts vers le développement de nos peuples.

Notre première priorité est d'avoir un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous saluons et célébrons le 26 septembre, Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, ainsi que toutes les initiatives des gouvernements, de la société civile et des autres acteurs qui ont contribué à cet objectif. Nous nous félicitons de la résolution 69/58, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui nous a permis d'établir une feuille axée sur l'élimination des armes nucléaires. Nous devons prendre des mesures concrètes et commencer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires qui nous mènera à l'interdiction complète de ces armes.

Nous appuyons les efforts visant à placer les préoccupations humanitaires au centre des discussions sur les armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons des trois conférences internationales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenues à Oslo, Nayarit et Vienne, respectivement. Nous appuyons sans réserve l'appel lancé lors de la Conférence de Vienne en faveur de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Nous saluons l'accord conclu entre l'Iran et les E3+3, qui contribue à la paix et à la sécurité internationales. Le Nicaragua, en tant qu'État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, regrette que certains pays aient bloqué le consensus sur un document final de la neuvième Conférence d'examen du TNP en 2015. Bien que ce document ne réponde pas à toutes nos attentes, nous étions prêts à l'adopter par consensus. L'échec de cette conférence a sapé les efforts du multilatéralisme et le mécanisme de désarmement, qui visent à créer un monde exempt d'armes nucléaires, en portant atteinte à leur crédibilité et à la confiance dont ils jouissaient.

Le Nicaragua est convaincu que, grâce à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, le régime de non-prolifération et la paix et la sécurité internationales peuvent être renforcés, apportant ainsi une contribution importante à la réalisation du désarmement nucléaire. À

cet égard, mon pays déplore le non-respect de l'accord sur la tenue en 2012 de la Conférence internationale pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous rappelons que la tenue de cette conférence est importante et qu'elle est inscrite dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. C'est pourquoi nous exhortons les parties à la convoquer le plus rapidement possible.

Le Nicaragua respecte le droit inaliénable de tous les États de mener des travaux de recherche et de s'engager dans la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, conformément au TNP. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre immédiate par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements au titre de l'article VI du TNP. Nous réitérons l'aspiration à la négociation et à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires en vue de parvenir à l'élimination complète de ce type d'armes, quelle que soit leur catégorie ou leur situation géographique. Tout en rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, la CELAC réaffirme que le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité, une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous sommes également favorables à des négociations sur un traité interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Notre pays est partie à la première initiative régionale qui a déclaré, par le biais du Traité de Tlatelolco sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, l'ensemble de sa zone densément peuplée zone exempte d'armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la proclamation historique, le 29 janvier 2014 lors du deuxième Sommet de la CELAC, qui s'est tenu à Cuba, de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, l'objectif étant l'élimination complète de la menace ou de l'emploi de la force dans notre région. Cette proclamation contient le ferme attachement des États de la région, à l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire.

À cet égard, nous avons plaidé en faveur de l'adoption, de l'évaluation et de l'examen des résolutions et déclarations sur ce sujet afin de faire des progrès pour limiter la course aux armements et rechercher

des mesures devant conduire à l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre d'un système transparent et efficace de contrôle. Nous tenons à réaffirmer que la fin immédiate des essais nucléaires est le moyen le plus efficace de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération. L'impact redoutable sur l'homme et l'environnement des plus de 2000 essais nucléaires menés depuis 1945 se fait encore sentir dans de nombreuses parties du monde.

Nous condamnons l'emploi des armes chimiques et autres armes de destruction massive, et nous sommes fermement attachés à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et au respect rigoureux de ses dispositions. Nous reconnaissons la volonté politique manifestée par le Gouvernement de la République arabe syrienne d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et sa coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ce qui a permis de détruire avec succès toutes les armes chimiques du pays et de réaliser un travail extraordinaire dans des circonstances exceptionnelles.

Mon pays s'est engagé à mettre fin au commerce illicite des armes et a pris des mesures dans ce sens. Nous avons incorporé à la législation nationale, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites par le biais de la loi spéciale n° 510 sur le contrôle et la réglementation des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. Avec cette loi, une nouvelle phase commence qui comprend un plan rigoureux et implacable pour le contrôle et l'enregistrement des armes à feu détenues par les civils, ainsi que la confiscation des armes de guerre. Cela nous a permis de renforcer la sécurité dans notre pays et d'obtenir des résultats positifs dans notre lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants.

C'est pourquoi, selon diverses études de l'ONU, le Nicaragua est l'un des six premiers pays ayant les meilleurs indicateurs de sécurité civile en Amérique latine et dans les Caraïbes et les indicateurs les plus sûrs d'Amérique centrale. Ces études font valoir que le taux d'homicides est de 8,7 pour 100 000. Nous réaffirmons que, pour le succès de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies, l'assistance

et la coopération internationales sont essentielles. Le Nicaragua se félicite également de la création de l'Amérique centrale comme zone exempte de mines et d'armes à sous-munitions, ce qui montre l'attachement de notre région au désarmement.

Le Nicaragua estime que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications doit être pleinement compatible avec les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international. C'est pourquoi nous exprimons notre profonde préoccupation face à l'utilisation illégale par des individus, des organisations et des États des systèmes d'information d'autres nations pour attaquer des pays tiers et, plus encore, des pays en développement, et nous nous y opposons de manière catégorique.

Enfin, beaucoup a été dit au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de résoudre le problème véritable, qui est l'absence de volonté politique de certains États de faire de véritables progrès, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

**M. Saikal** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président et le Bureau de leur élection à la tête de nos travaux durant la présente session. Ma délégation est pleinement attachée à la bonne exécution des travaux de la Commission, et assure ses membres de notre plein appui et de notre entière coopération.

La République islamique d'Afghanistan s'associe sans réserve à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2). Toutefois, je souhaiterais faire quelques observations à titre national.

Comme l'histoire l'a montré à maintes reprises, certaines décisions politiques peuvent avoir les pires conséquences lorsqu'elles sont prises de manière unilatérale, sans consultation et sans qu'il soit tenu compte des besoins de tous les acteurs concernés. Pour cette raison, l'Afghanistan souhaite réaffirmer son attachement à la diplomatie multilatérale, principe essentiel pour faire progresser le programme de désarmement mondial. Ce n'est que si l'ensemble des parties fait montre de volonté politique que nous pourrions réaliser les objectifs de la maîtrise et de la réduction des armements, du désarmement et de l'élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la conclusion de l'accord entre la République islamique d'Iran et le P5+1, qui permettra de renforcer la sécurité et la stabilité dans notre région. À l'avenir, il sera impératif que les parties concernées s'acquittent des engagements qu'elles ont pris d'appliquer cet accord. Ce n'est que grâce à une forte volonté politique collective que nous pourrions atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Afghanistan appuie fermement et systématiquement toutes les initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Afghanistan est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, parmi les nombreux autres traités appelant à l'élimination totale des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Nous sommes fermement convaincus que la pleine utilisation de ces mécanismes internationaux existants est la seule garantie pour la sécurité de notre monde et cette pleine utilisation exige une adhésion universelle. L'Afghanistan n'est pas seul à demander instamment à tous les États de s'acquitter de leurs responsabilités internationales en signant et en ratifiant tous les traités multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération et en appuyant activement tous les efforts visant à promouvoir leurs objectifs.

L'absence d'accord sur un document final à la Conférence d'examen du TNP de 2015 reflète la nécessité de plus en plus pressante pour les États parties au TNP de faire montre d'un leadership et d'une capacité d'action plus efficaces. Les divisions entre ces États existent sur un certain nombre de questions urgentes qui présentent pourtant, à notre avis, des solutions claires. Cette réalité inquiétante doit être un signal d'alarme pour la communauté internationale et l'inciter à renouveler ses engagements et à passer des paroles aux actes. De même, nous tenons à exprimer notre forte déception devant l'incapacité persistante à convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. Alors que les troubles politiques au Moyen-Orient menacent de déborder sur les régions avoisinantes, l'Afghanistan tient à souligner la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures immédiates afin de prévenir une catastrophe humanitaire et politique et venir à bout des impasses diplomatiques.

L'Afghanistan est extrêmement troublé par la menace humanitaire que posent l'existence continue d'armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation, intentionnellement ou accidentellement. C'est pour cette raison que nous nous félicitons de l'issue de la dernière Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires en 2015, qui reconnaît que l'élimination totale de ces est la seule garantie définitive contre une explosion nucléaire. En dépit de cette compréhension collective, les États dotés d'armes nucléaires ne se sont pas acquittés suffisamment de leurs engagements à éliminer leurs arsenaux nucléaires, et nous nous faisons l'écho des appels lancés à ces États pour qu'ils se désistent de leurs doctrines nucléaires dangereuses, notamment la pratique consistant à rénover ou moderniser les stocks nucléaires existants et les installations connexes et à utiliser l'existence d'armes nucléaires à l'échelle mondiale comme une excuse pour maintenir ou multiplier leurs propres stocks.

La persistance du conflit a facilité l'apparition d'une des situations les plus destructrices pour l'Afghanistan. L'ampleur du trafic d'armes, principalement des armes légères et de petit calibre, le long de notre frontière orientale et australe, la ligne Durand, a permis à des terroristes et à des extrémistes de causer d'énormes souffrances au peuple afghan depuis des décennies. Il faut y mettre un terme pour que l'Afghanistan puisse mettre fin à ce conflit persistant. Nous adhérons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, mais nous estimons qu'il doit s'accompagner d'une meilleure compréhension de la complexité de la situation sur le terrain et d'un suivi plus attentif de sa mise en œuvre et de son intégration dans le mandat du Traité sur le commerce des armes. Nous apprécions également les recommandations formulées par la Réunion d'experts gouvernementaux des Nations Unies à composition non limitée sur les armes légères en 2015, ainsi que les points de vue perspicaces des experts sur l'évolution de la situation et les nouvelles nécessités du Programme d'action, notamment la nécessité de réévaluer la situation face à l'évolution des technologies modernes et l'importance du marquage des armes aux fins de leur traçage.

Les guerres brutales que l'Afghanistan a connues au cours des dernières décennies ont laissé le pays fortement miné, ce qui a coûté la vie à des centaines de milliers de nos civils. Nous sommes l'un des pays les plus minés du monde, bien que plus de 80 % des

champs de mines aient été déminés, grâce aux efforts déployés par la communauté internationale. Au cours de l'année 2014, 38 civils en moyenne ont été tués ou blessés chaque mois, et près d'un million d'Afghans vivent à moins de 500 mètres de mines terrestres. L'existence de champs de mines fait également peser une menace sur le processus de développement en Afghanistan et retarde la construction de projets d'infrastructure nationale jusqu'à ce que les terrains soient déminés.

Les mines antipersonnel ont été beaucoup utilisées en Afghanistan par des terroristes barbares qui n'ont aucune considération pour les enfants qu'ils mutilent, les vies qu'ils détruisent ou le pays qu'ils ravagent. C'est pour cette raison que les travaux du Service de la lutte antimines de l'ONU en Afghanistan, qui a transféré la pleine responsabilité de la lutte antimines au Gouvernement Afghan en 2012, sont d'une importance capitale. Bien que le Programme de lutte antimines de l'Afghanistan ait donné d'excellents résultats, des coupes budgétaires menacent l'objectif que nous nous sommes fixés dans le cadre de la Convention d'Ottawa pour débarrasser complètement le pays de ses mines d'ici à 2023. Nous n'en remercions pas moins les États Membres pour les contributions généreuses faites à l'aide du Service de la lutte antimines, une aide très utile pour la réalisation de nos objectifs, mais malheureusement encore loin de ce qui est nécessaire. Nous espérons sincèrement que la quatorzième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction sera couronnée de succès. Nous sommes très attachés à la pleine réalisation des objectifs adoptés à la troisième Conférence d'examen de la Convention, tenue à Maputo.

Enfin, l'Afghanistan est gravement préoccupé par la persistance des engins explosifs improvisés (EEI) partout dans le monde. Les EEI font des milliers de victimes civiles chaque année et sont devenus les armes de prédilection des groupes armés non étatiques dans de nombreux conflits. Leurs conséquences sur la sécurité et la stabilité des États sont très profondes dans la mesure où elles n'entravent pas seulement le développement politique, social et économique des pays mais aussi l'acheminement d'une aide humanitaire indispensable jusqu'aux zones touchées. Étant donné l'absence d'une stratégie globale et systématique pour lutter contre l'utilisation des EEI, qui sont des armes relativement simples à fabriquer, à se procurer ou à transférer, nous appelons à la création d'un mécanisme international pour prévenir la fabrication et la prolifération de ces

armes. C'est pourquoi ma délégation va présenter un projet de résolution à la présente session de la Première Commission, qui préconise, entre autres, la collecte systématique de données, la réalisation de campagnes de sensibilisation, la réglementation des composants, l'assistance technique et la coopération internationales ainsi qu'une aide aux victimes. Nous avons déjà organisé une première série de consultations avec les États Membres à cet égard, et ma délégation espère pouvoir compter sur l'entière coopération et le plein appui de la Commission afin que ce projet de résolution puisse être adopté par consensus.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler que nous avons cette année la responsabilité singulière de commémorer le soixante-dixième anniversaire des bombardements de Nagasaki et d'Hiroshima, qui ont fauché tant de vies et anéanti les espoirs de plusieurs générations. La commémoration de cette catastrophe est une excellente occasion de nous rappeler des terribles conséquences humanitaires des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation a appuyé l'initiative sur les effets humanitaires des armes nucléaires prise par l'Autriche dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP de cette année.

Ma délégation observe à regret qu'en dépit de nombreuses évolutions positives dans les efforts de la diplomatie internationale pour le désarmement des armes nucléaires, nous demeurons confrontés à des menaces à la sécurité et à la survie humaines d'une ampleur similaire à celles rencontrées par la génération précédente. Le climat mondial et régional marqué par le terrorisme rend l'appel au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements, y compris les armes légères et de petit calibre, d'autant plus urgent.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président et le Bureau de la Première Commission de leur élection.

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/70/PV.2), ainsi qu'à celle faite par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4).

La toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution I (I)) visait l'élimination des armes nucléaires. Tout comme aujourd'hui, l'existence d'armes de destruction massive, avec leurs effets catastrophiques et aveugles, était considérée



à l'époque comme incompatible avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Soixante-dix ans plus tard, les arsenaux de plusieurs pays continuent de comprendre des milliers d'armes nucléaires. Ces armes demeurent une menace permanente pour la vie sur cette planète.

Récemment cette situation inacceptable a été de nouveau mise en lumière. Les Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont jeté un nouveau coup de projecteur sur le vide juridique qui doit être comblé concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Mon pays, le Brésil, appuie l'Engagement humanitaire, conformément à sa position de longue date selon laquelle il est urgent et indispensable de faire avancer le désarmement nucléaire.

Le régime nucléaire et de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte, est de plus en plus mis à l'épreuve, une pression renforcée par l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2015 d'adopter un document final. Les États qui possèdent des armes nucléaires ou sont membres d'une alliance nucléaire semblent vouloir se reposer sur ces armes indéfiniment. Cela sape la crédibilité du Traité et des accords passés au cours des précédentes conférences d'examen.

La clef de la pérennité du régime du TNP réside dans la réduction des raisons pouvant motiver ou justifier la prolifération. Se focaliser uniquement sur la non-prolifération, comme si elle pouvait être séparée des progrès en matière de désarmement nucléaire, n'est pas seulement déséquilibré mais inefficace.

La bonne manière de répondre à ces défis est d'entamer d'urgence des négociations sur le désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du TNP. On donnerait ainsi également une expression concrète à l'engagement sans équivoque que les États dotés d'armes nucléaires ont pris en faveur de l'élimination des armes nucléaires à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

L'impasse qui se prolonge à la Conférence du désarmement est tout à fait regrettable. Nous saluons le travail du Groupe d'experts gouvernementaux mandaté par le Secrétaire général pour faire des recommandations sur les aspects relatifs à un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/70/81) et espérons que ses conclusions aideront la Conférence à s'entendre sur un programme de travail qui couvre les quatre questions fondamentales. Faute de quoi,

d'autres instances multilatérales, comme l'Assemblée générale par exemple, pourront et devront se charger des négociations sur le désarmement nucléaire.

Le Brésil appuie les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en faveur de garanties plus efficaces, dans le strict respect des instruments juridiques pertinents convenus entre les États membres et l'Agence. La Conférence générale de l'AIEA, en 2014 et de nouveau cette année, a fourni des assurances importantes pour guider l'application du concept dit « de contrôle au niveau de l'État ». Nous attendons avec intérêt de voir comment le secrétariat de l'Agence va se coordonner avec les États membres s'agissant de la définition et de la mise en œuvre des approches individuelles relatives au contrôle au niveau de l'État.

Le Brésil a toujours dit qu'il n'y avait pas d'autre solution que la solution diplomatique et négociée aux problèmes posés par le programme nucléaire iranien. Le Plan d'action global commun convenu en juillet dernier par les gouvernements des E3+3 rend justice à la diplomatie. Le Brésil félicite une nouvelle fois les parties de leurs efforts. La volonté politique dont ont fait montre toutes les parties tout au long des négociations sera désormais déterminante pour la mise en œuvre de l'accord.

Nous pensons également que le Plan d'action global commun pourrait avoir un effet positif sur le climat général en matière de sécurité au Moyen-Orient. Conjugué à la gestion réussie du dossier des armes chimiques syriennes, le Plan donne une impulsion fort nécessaire à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région.

L'échec des États parties au TNP à parvenir à un accord sur ce point et à honorer les engagements convenus à la Conférence d'examen de 2010 est des plus regrettable. On ne peut laisser cette question en suspens. La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient garde toute sa validité et ne peut être dissociée du Traité. Le Brésil exhorte toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts pour honorer les engagements pris.

La destruction des armes chimiques déclarées par la Syrie est une évolution dont il y a lieu de se féliciter, même si elle a été assombrie par l'emploi répété de substances chimiques, tel le chlore, comme arme au Moyen-Orient. Quels qu'en soient les auteurs, ces agissements sont regrettables et leur gravité exige

que la communauté internationale fasse front commun. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques illustre de manière exemplaire les efforts constants de la communauté internationale pour parvenir à un monde sans armes de destruction massive. Il reste à obtenir pour les autres catégories d'armes de destruction massive les mêmes réalisations que celles obtenues concernant le régime des armes chimiques. Dans le cas de la Convention sur les armes biologiques, le Brésil est favorable à la reprise des négociations sur un régime de vérification efficace et juridiquement contraignant.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique est incompatible avec la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Brésil est très attaché au renforcement du cadre juridique multilatéral relatif à la préservation d'un environnement pacifique et sûr dans l'espace extra-atmosphérique, et, en 2014, a corédigé la résolution 69/32 intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ».

Aussi bienvenus soient les engagements politiques et les arrangements volontaires, ils ne sauraient remplacer des mesures juridiquement contraignantes imposant des obligations fermes et à long terme à tous les États. La proposition révisée de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace présentée par la Fédération de Russie et la Chine constitue une évolution positive dans l'optique d'un démarrage des négociations.

Le Brésil est favorable au renforcement des normes et principes multilatéraux applicables au comportement des États dans le domaine des technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale. Toutefois ce renforcement ne saurait intervenir au détriment de la libre circulation de l'information et du respect des droits de l'homme, en particulier le droit au respect de la vie privée.

Le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies doivent guider le comportement des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Les mesures de confiance et le renforcement de l'assistance et de la coopération internationales sont des moyens importants de parvenir à un environnement des technologies de l'information et des communications ouvert, sûr, pacifique et accessible.

Après quatre sessions d'échanges de vues exhaustifs et en profondeur sur les évolutions dans ce domaine, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des

télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 68/243, a adopté un rapport de consensus (voir A/70/174) qui fait avancer la discussion concernant d'importants aspects liés aux activités dans le cyberspace. Ce fut un honneur pour le Brésil de présider le Groupe et nous espérons vivement poursuivre les échanges sur cette question.

Le Traité sur le commerce des armes est un instrument qui va faire date pour la communauté internationale. Le Brésil a signé le Traité dès le premier jour de son ouverture à la signature. Même s'il faudra apporter quelques modifications à la législation interne après sa ratification, le Brésil a d'ores et déjà adopté un système national de contrôle des exportations qui respecte dans une large mesure les obligations découlant du Traité. L'universalisation de ce dernier demeure l'une des grandes priorités. Il est important que les pays, en particulier les grands exportateurs d'armes, adhèrent au Traité si l'on veut éviter que les effets négatifs du commerce international non réglementé des armes se poursuivent. Le succès des négociations du Traité sur le commerce des armes démontre comment l'Assemblée générale, avec sa composition universelle et ses règles de procédure, peut assumer un rôle de chef de file et débloquent des processus par ailleurs considérés comme insolubles.

Fort de cette expérience, le Brésil appuie les propositions en faveur d'un rôle accru de la Première Commission pour faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment grâce à la création d'un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé de proposer des mesures de désarmement nucléaire efficaces. Ce groupe devrait avoir pour objectif ultime l'adoption d'une convention générale sur les armes nucléaires, qui serait assorties d'un calendrier convenu d'un commun accord pour l'élimination transparente, vérifiable et irréversible de tous les arsenaux nucléaires.

Il y a quelques semaines, dans la salle de l'Assemblée générale, S. S. le pape François déclarait :

« Une éthique et un droit fondés sur la menace de destruction mutuelle – et probablement de toute l'humanité – sont contradictoires et constituent une manipulation de toute la construction des Nations Unies, qui finiraient par être « Nations Unies par la peur et la méfiance. » (A/70/PV.3, p.5-6)

L'ovation qui a suivi cette phrase en dit long. Elle montre que, quelles que soient les appartenances religieuses, le pape François a parfaitement compris la volonté générale des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Agissons donc sans délai pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je tiens à féliciter chaleureusement le Président et le Bureau de la Commission pour leur élection à la présente session. Je tiens à assurer le Président de notre plein appui et de notre entière coopération dans l'accomplissement de sa tâche.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République d'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la République de l'Union du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/70/PV.2). J'aimerais cependant faire quelques observations à titre national.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, au lendemain de la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'ONU a pour principaux objectifs de promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que la coopération au service du développement afin de faire en sorte que toute l'humanité vive en paix et parvienne au progrès social. Le désarmement et la non-prolifération sont l'une des priorités absolues de l'ordre du jour de l'ONU, et tous les États Membres se doivent de les appuyer afin de préserver et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi, la République démocratique populaire lao attache beaucoup d'importance aux travaux de la Première Commission.

L'existence d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, demeure un sujet de grave préoccupation pour tous les peuples et tous les pays. La République démocratique populaire lao a toujours considéré que seule l'élimination totale des armes nucléaires offrira à la communauté internationale une garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. Par conséquent, nous nous félicitons de la tenue de la séance de l'Assemblée générale organisée pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, ainsi que de la neuvième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur

du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le 29 septembre 2015, dans le but de sensibiliser davantage l'opinion publique et de promouvoir l'éducation sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité.

Nous savons tous que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a joué un rôle considérable dans le domaine du désarmement nucléaire. Les trois piliers sur lesquels repose le TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui s'articulent parfaitement les uns les autres, doivent servir les intérêts de la communauté internationale. Ils sont censés être mis en œuvre sur un pied d'égalité. Pourtant, un déséquilibre subsiste et le désarmement nucléaire a pris du retard. La République démocratique populaire lao regrette profondément que la neuvième Conférence d'examen du TNP, organisée en 2015, n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un document final de grande importance qui aurait énoncé une série de mesures de désarmement nucléaire concrètes et assorties de délais.

La République démocratique populaire lao salue la conclusion réussie des négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et les cinq plus un, qui a permis de mettre la dernière main au Plan d'action global commun, le 14 juillet 2015. Nous espérons que l'accord sera mis en œuvre dans son intégralité et de bonne foi.

La République démocratique populaire lao se félicite de la convocation des Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires d'Oslo, de Nayarit et de Vienne, ainsi que de la tenue, à Bangkok, de la neuvième table ronde régionale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et les possibilités d'instauration d'un traité d'interdiction.

La République démocratique populaire lao souligne l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Toutefois, 19 ans après son ouverture à la signature, le TICE n'a toujours pas pris effet. Cela n'est pas de bon augure pour l'humanité et il appartient donc à la communauté internationale de veiller à ce que ce traité entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous espérons que les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE, en particulier les derniers 8 États visés à l'annexe 2, le feront dans les meilleurs délais.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a beaucoup contribué au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales. La République démocratique populaire lao tient à souligner une fois encore qu'il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires reconnaissent ces zones et fournissent des garanties inconditionnelles contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires à tous les États qui se trouvent dans ces zones. Nous tenons également à rappeler l'importance que revêt la pleine mise en oeuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et encourageons les États dotés d'armes nucléaires à adhérer dès que possible à ses protocoles.

La République démocratique populaire lao a conscience du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la non-prolifération nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, ainsi que de la sûreté nucléaire et des garanties nucléaires. La République démocratique populaire lao a achevé son processus interne et signé le Protocole additionnel de l'AIEA en novembre 2014.

Bien que la guerre d'Indochine ait pris fin il y a quatre décennies, l'héritage de la guerre continue de poser de sérieux obstacles à notre développement national, en particulier en ce qui concerne la production agricole, les moyens de subsistance de la population et le développement de l'infrastructure, ainsi que pour d'autres projets de développement, puisqu'il subsiste, dans la plupart des provinces du pays, des zones infestées de munitions non explosées. La neutralisation de ces restes non explosés va prendre beaucoup de temps et requiert des ressources colossales. Pour remédier aux incidences graves provoquées par les munitions non explosées, la République démocratique populaire lao a activement promu la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions afin d'éviter de nouvelles victimes. La première Conférence d'examen de la Convention a eu lieu en Croatie, au début du mois de septembre 2015, dans le but d'évaluer les progrès et les insuffisances dans l'application de cet instrument. La République démocratique populaire lao saisit cette occasion pour inviter les pays qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à accéder à cet instrument universel. Parallèlement, nous encourageons les pays frères et les organisations internationales à continuer de nous fournir un appui financier et technique afin que nous puissions neutraliser les munitions non explosées se trouvant dans les zones

contaminées. Nous attendons avec intérêt la sixième Réunion des États parties à la Convention, qui se tiendra à Genève en 2016.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires n'ont à ce jour que très peu progressé. Les dépenses en armements ont augmenté de façon exponentielle, alors que les peuples luttent contre une pauvreté extrême. À cet égard, la République démocratique populaire lao insiste sur la nécessité d'une forte volonté politique et d'efforts collectifs pour surmonter cette difficile impasse et souligne à nouveau l'importance d'une démarche multilatérale pour atteindre l'objectif ultime du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements. Petit pays aux ressources limitées, la République démocratique populaire lao est néanmoins partie à plusieurs instruments internationaux sur le désarmement et est pleinement attachée au respect de ses obligations internationales en vertu de ces traités. La République démocratique populaire lao est fermement convaincue que la volonté politique et l'esprit de conciliation des États Membres sont essentiels à un développement progressif dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que pour résoudre les difficultés auxquelles est confrontée la communauté internationale. Chaque pays doit redoubler d'efforts et travailler en étroite coopération afin d'atteindre nos objectifs communs et libérer ainsi le monde de la crainte suscitée par tous les types d'armes. Ma délégation continuera donc de participer de façon constructive aux travaux de la Commission.

**M. Toro-Carnevali** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je félicite le Président son élection et lui souhaite plein succès dans la conduite de nos travaux. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Courtney Rattray, de la Jamaïque, pour son excellent travail en tant que Président de la Commission à la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.2).

Le Venezuela renouvelle son appel en faveur de la mise en oeuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir, le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination ni recours aux deux poids, deux

mesures. Le Venezuela attache une grande importance aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes fermement résolus à renforcer le régime international dans ces domaines, tout en respectant les obligations découlant de ces instruments juridiquement contraignants. Bien que la Conférence d'examen du TNP n'ait pu adopter un document final en mai 2015, en raison du refus de trois États de se joindre au processus visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit continuer de promouvoir avec détermination la dénucléarisation du Moyen-Orient sur la base d'accords librement conclus entre les États. La convocation d'une conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la série d'accords conclus lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995, serait un pas extrêmement positif vers l'instauration de la paix et de la stabilité. À cet égard, nous exhortons tous les États Membres à intensifier leurs efforts politiques et diplomatiques pour que cette conférence devienne rapidement une réalité.

Pour mon pays, les armes de destruction massive représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi l'élimination de ces armes est un objectif prioritaire pour l'humanité. Le Venezuela réaffirme sa profonde préoccupation face aux incidences humanitaires et aux conséquences mondiales à long terme de toute utilisation accidentelle ou volontaire d'armes nucléaires. Nous saluons les Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues à Oslo, à Nayarit et à Vienne pour leur contribution au débat mondial sur un monde exempt d'armes nucléaires. Nous rappelons que tous les pays de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Belén, au Costa Rica, en 2015, ont souscrit à l'engagement humanitaire en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Venezuela revendique le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'Iran et les P5+1. Nous appuyons la pleine mise en œuvre de cet accord historique, qui conduira, à court terme, à la levée définitive du régime de sanctions

appliqué à ce pays, ainsi que des mesures coercitives, unilatérales et illégales imposées à d'autres États coopérant avec cette nation. Nous appelons tous les États Membres à respecter et appliquer les dispositions figurant dans ce vaste accord. Ces résultats soulignent l'importance des efforts politiques et diplomatiques pour trouver une solution pacifique à cette impasse et prouvent que la diplomatie peut triompher de la guerre et que, lorsque les parties font preuve de détermination, la paix et le dialogue l'emportent sur les discours belliqueux, qui ne font qu'alimenter la méfiance et l'affrontement.

Le Venezuela réitère sa condamnation de l'emploi d'armes chimiques et biologiques, par qui que ce soit et où que ce soit, et exprime son ferme attachement à l'élimination totale de ces armes. Je rappelle à ce propos la nécessité pour tous les États de signer et ratifier les conventions interdisant les armes chimiques et biologiques.

Le Venezuela réaffirme l'importance que revêt le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects dans les efforts déployés aux niveaux multilatéral, régional et national pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, un fléau aux conséquences néfastes pour de nombreuses régions du monde. Nous condamnons sans réserve le transfert d'armes légères et de petit calibre par certaines puissances vers des acteurs non étatiques en vue de renverser des gouvernements et de déstabiliser des régions entières dans le monde.

On estime que d'ici à 2020, plus de 11 milliards de dollars auront été investis dans l'industrie des drones. Plus de 90 pays se sont dotés de drones militaires. Leur utilisation aveugle contre des populations civiles sans défense porte atteinte à la crédibilité de la communauté internationale qui défend les principes du droit humanitaire et des droits de l'homme. Le Venezuela condamne l'utilisation de drones armés pour commettre des assassinats extrajudiciaires. Nous appelons à l'application des règles du droit international et à la pleine transparence dans l'utilisation de ces armes déléteres. Nous devons progresser vers la création d'un régime international réglementant l'utilisation des drones armés, compte tenu notamment de la vitesse et de la facilité avec lesquelles la production et la prolifération croissantes de ces armes les rendent accessibles à des acteurs non étatiques et des groupes

terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Cham.

Enfin, nous insistons sur la nécessité pour le mécanisme de désarmement des Nations Unies d'examiner au plus vite, et avec la volonté politique nécessaire, les questions prioritaires telles que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties négatives de sécurité, ainsi qu'une convention sur le désarmement nucléaire.

**M<sup>me</sup> Haile** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour leur élection à la tête des travaux de cette importante Commission. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

La politique étrangère et de sécurité nationale de l'Érythrée vise à garantir la croissance économique et le développement inclusif et à développer des relations pacifiques et coopératives avec ses voisins. Pour l'Érythrée, on ne peut assurer la paix et la sécurité internationales que par un développement socioéconomique mondial et inclusif et par le strict respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des obligations découlant d'un traité.

La paix et la sécurité sont une responsabilité mondiale commune, et aucun pays ne peut à lui seul protéger ses frontières contre toutes les formes de menaces. Les négociations multilatérales et l'adoption d'instruments transparents, globaux et non discriminatoires sont le meilleur moyen de régler les questions de sécurité et de désarmement qui se posent sur les plans international et régional. L'Érythrée redit son attachement à la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de sécurité internationale. Notre avenir commun nous oblige à faire preuve de la volonté politique voulue pour avancer plus avant sur les questions de désarmement.

La prolifération illicite des armes légères et de petit calibre continue d'être un fléau pour notre région, la corne de l'Afrique et la région de mer Rouge, ainsi que pour bien d'autres régions du monde. Le nombre important d'armes détournées au profit du commerce

illicite et d'acteurs non étatiques nourrit de façon alarmante l'instabilité, la criminalité transnationale et le terrorisme. L'Érythrée estime que la lutte contre ces phénomènes exige, plus que tout, que des initiatives soient prises afin d'aider les États à renforcer leurs capacités pour protéger la souveraineté de leurs territoires. Les restrictions indues imposées aux capacités de défense des États, tels que des embargos injustifiés sur les armes, sapent la paix et la sécurité internationales. Cela ouvre des portes aux extrémistes et aux terroristes.

Le renforcement des capacités institutionnelles des arrangements régionaux permettrait d'atteindre rapidement l'objectif visant à réglementer les armes légères et de petit calibre, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité régionales. L'Érythrée continuera d'œuvrer, en étroite coopération avec les pays frères, à la promotion de la Déclaration de Nairobi de 2000 sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique ainsi qu'aux travaux menés par le Centre régional de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre afin d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans la corne de l'Afrique.

Les armes nucléaires continuent de mettre en danger l'espèce humaine. La seule garantie contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires et leur prolifération est leur élimination totale. Des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'universalité et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont autant de mesures essentielles pour parvenir au désarmement général et complet. L'Érythrée appuie la dénonciation des armes nucléaires en mettant en lumière leurs incidences humanitaires et regrette que la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pu aboutir à une issue positive.

Enfin, nous savons d'expérience que les armes ne font qu'alimenter l'insécurité. Le désarmement reste donc la seule voie possible pour rendre plus sûre notre planète. Pour l'Érythrée, seuls le règlement pacifique des différends, le respect de la primauté du droit et la coopération économique mondiale peuvent garantir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Nous devons aller au-delà de la réglementation des armements et du désarmement afin de traiter des facteurs qui contribuent aux conflits et les

exacerbent, comme le sous-développement, l'insécurité, les États faibles, l'intervention et l'occupation étrangères.

**M. AlAjmi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient tout d'abord à adresser au Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, ses chaleureuses félicitations pour leur élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous sommes convaincus que son expérience et sa sagesse contribueront à la réussite de nos travaux.

Ma délégation appuie les déclarations prononcées, respectivement, par le représentant d'Oman, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

L'État du Koweït réaffirme ses positions constantes et inaliénables sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales, conformément aux principes de l'ONU et à sa noble mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette mission ne pourra pas être réalisée tant que seront présentes et proliféreront les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, dont une utilisation même minimale aboutirait à la disparition de toute forme de vie sur terre. À cet égard, l'État du Koweït a signé et ratifié plusieurs conventions et traités internationaux relatifs au désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que d'autres conventions sur le désarmement. Nous insistons sur l'importance de ces conventions et traités, en particulier le TNP, qui constitue un pilier de l'action multilatérale dans les domaines du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales. Nous insistons également sur l'importance d'un traitement équilibré des trois composantes de ces conventions, notamment pour ce qui est du droit inaliénable de tous les États de développer la recherche et d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en conformité avec le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'État du Koweït souligne que les solutions convenues dans les cadres multilatéraux des Nations Unies sont le seul et le meilleur moyen durable de s'attaquer aux questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous insistons sur le rôle central joué par la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement en tant que cadres

multilatéraux de négociation sur le désarmement. À cet égard, nous tenons à souligner l'état d'inertie dans lequel se trouvent des mécanismes de désarmement international comme la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement qui, depuis des années, n'ont pas progressé sur les questions inscrites à leur ordre de jour, du fait de l'absence de volonté politique de la part de certains États. Tous les États Membres sont donc tenus de trouver les voies et moyens de remédier aux difficultés croissantes.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde représente un véritable effort préventif visant à concrétiser la noble mission de l'ONU. Certaines régions, comme le Moyen-Orient, sont toujours très loin de l'objectif souhaité, du fait qu'Israël possède des armes nucléaires et qu'il ne tient aucun compte des décisions légitimes internationales soulignant qu'il doit adhérer au TNP et soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'AIEA. Ainsi, Israël se dérobe à ses obligations découlant des décisions prises lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2010, qui ont réaffirmé l'importance de tenir, avant la fin de 2012, une conférence internationale chargée de la création de cette zone, conférence qui n'a toujours pas eu lieu à ce jour, à cause des prétextes fallacieux et irréalistes avancés par Israël, qui refuse de se plier à la volonté internationale et s'obstine à ne pas adhérer au TNP. Nous aimerions à ce propos exprimer notre regret face à l'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015. Nous appelons tous les États à faire preuve de volonté politique et à redoubler d'efforts en vue d'éliminer les armes nucléaires.

Dans le même contexte régional, nous saluons la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil fait sien le Plan d'action global commun adopté par les P5+1 et la République islamique d'Iran, un accord qui est le fruit d'efforts diplomatiques internationaux. L'État du Koweït espère que l'Iran continuera de coopérer et de mettre pleinement en œuvre le Plan d'action global commun, s'acquittera des obligations qui lui incombent en vertu du TNP et des résolutions du Conseil de sécurité et appuiera les efforts des États de la région pour établir des relations fondées sur la coopération, le respect mutuel, le bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Cela permettrait de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Malgré l'ampleur des difficultés croissantes dans les domaines liés au désarmement, les progrès réalisés dans ces domaines laissent espérer que les efforts régionaux et internationaux seront poursuivis en vue de créer des cadres juridiques ordonnés qui puissent s'attaquer aux conséquences négatives de la prolifération des nombreuses catégories d'armes. À cet égard, l'État du Koweït salue l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 62/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Nous soulignons également la nécessité de tenir une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire d'ici à 2018 et de célébrer chaque 26 septembre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Pour terminer, ma délégation espère que nos consultations seront caractérisées par la transparence et la souplesse et que nous parviendrons à un consensus qui réponde aux aspirations de tous les États Membres en matière de paix et de sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Lobo Juarez** (Honduras) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de féliciter les membres du Bureau pour leur élection, ainsi que le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-su, pour son exposé devant la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4), et à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

L'ONU célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire. En tant que Membre fondateur, nous avons participé à ses travaux, notamment au sein de la Première Commission, depuis l'origine. Malheureusement, nous sommes encore témoins de déplacements massifs de populations en raison de conflits d'une extrême violence, malgré tous les efforts déployés pour prévenir les conflits. Les guerres classiques semblent avoir perdu du terrain, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais l'instabilité politique, l'extrémisme, le terrorisme dans ses différentes manifestations et les autres formes de violence nourries par la criminalité transnationale organisée frappent quotidiennement nos sociétés et mettent à rude épreuve nos institutions gouvernementales et nos démocraties. Nous pensons donc que les travaux de la Commission en matière de désarmement sont une manière de contribuer

directement à la paix et à la sécurité internationales. Ma délégation souhaiterait à ce propos revenir sur plusieurs points qu'elle juge importants.

Nous rappelons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996, est un traité universel qui permet la vérification des essais nucléaires. Ce traité peut être considéré comme un instrument fondamental dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Le Honduras est heureux de signaler qu'il est Partie au Traité, qu'il a signé et ratifié en octobre 2003. C'est pourquoi nous regrettons que 19 ans après sa création, il ne soit pas encore pleinement entré en vigueur. À cet égard, ma délégation se félicite que 183 États l'aient signé et que 164 États l'aient ratifié, dont 36 sur les 44 dont la ratification est nécessaire pour sa pleine entrée en vigueur. Le Honduras exhorte les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire sans tarder et sans conditions, afin d'assurer son entrée en vigueur immédiate et de jeter ainsi les bases d'une solution fiable et définitive garantissant la paix et la sécurité internationales.

Le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde en Amérique latine et dans les Caraïbes et contribue aux travaux de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il appuie également la création de telles zones dans le monde afin de protéger l'humanité, encourager l'instauration d'un monde stable dans un climat de paix propice à un désarmement général et complet.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, le Honduras estime qu'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est capital et incarne le souhait de la majorité des peuples du monde. C'est pourquoi notre pays se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant dans ce domaine. Le Honduras a signé le Traité, en 2013, et participé à la première Conférence des États parties, qui s'est tenue à Cancún, au Mexique. Mon pays est convaincu que l'adoption de ce traité constitue en soi une mesure de confiance qui contribuera au renforcement de la coopération entre les États. Pour le Gouvernement hondurien, le trafic illicite des armes est un fléau transversal lié à d'autres problématiques mondiales, notamment le trafic illicite de stupéfiants, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, dont notre



région continue de subir les effets dévastateurs. Nous réitérons notre intention de respecter le Traité sur le commerce des armes en tant qu'État signataire, et entendons le ratifier dans les meilleurs délais.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Le désarmement peut constituer un instrument supplémentaire pour atteindre les objectifs de développement durable. Les mesures de confiance encouragées par le désarmement et la sécurité internationale permettraient de libérer les nombreuses ressources que les pays en développement consacrent aujourd'hui à leur sécurité et à leur défense pour les mettre au service du développement socioéconomique de leur peuple. Le Honduras salue l'Engagement humanitaire et invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à appuyer cette initiative, qui vient compléter le cadre juridique du désarmement nucléaire.

Pour terminer, je renouvelle l'attachement de mon pays à la paix, au développement et aux droits de l'homme, qui constituent les piliers du système des Nations Unies et le socle d'une sécurité collective universelle.

**M. Wai** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration commune de l'Association de nations de l'Asie du Sud-Est prononcée par ma délégation (voir A/C.1/70/PV.2).

Le Myanmar se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires. Cette initiative ne va pas changer les choses du jour au lendemain, mais elle servira sans aucun doute à mobiliser progressivement les consciences et l'appui du public dans le monde entier en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Ma délégation salue la déclaration des États membres de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires, qui invite la communauté internationale à célébrer cette Journée internationale dans le droit fil des efforts mondiaux en vue de parvenir à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Myanmar a eu l'honneur et le plaisir de participer aux Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo, Nayarit et Vienne. La forte participation à ces conférences montre à quel point les incidences catastrophiques des armes nucléaires préoccupent à juste titre la communauté internationale. Dans ce contexte, l'initiative de l'engagement humanitaire gagne en importance ces derniers jours. Autant que ma délégation s'en souvienne, cela a commencé par une déclaration conjointe, ici même en Commission, sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Cette déclaration conjointe lancée à l'initiative de l'Autriche et de plusieurs pays partageant la même approche s'est répandue comme une traînée de poudre. Au fil des ans, le nombre de partisans de cette initiative n'a fait que croître. Ensuite, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2015 tenue au Siège de l'ONU, cette déclaration conjointe a été à nouveau prononcée, et elle a recueilli le soutien de 160 pays. Le mérite en revient à l'Autriche qui est à l'origine de l'initiative de l'Engagement humanitaire. Ce qui était au départ de l'engagement de l'Autriche est devenu, officiellement, l'engagement humanitaire, auquel se sont ralliés 119 pays. Ma délégation étudie de près cet engagement et envisage la possibilité de s'y rallier.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Aussi voudrions-nous réitérer notre appel à tous les États dotés de l'arme nucléaire, en particulier ceux qui détiennent les plus vastes arsenaux nucléaires, pour qu'ils mettent pleinement et immédiatement en œuvre les 13 mesures concrètes de désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que les 22 mesures du plan d'action figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Les armes nucléaires sont les armes qui ont la plus grande capacité destructrice. Comme cela a été affirmé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, les armes nucléaires font courir le plus grand danger à l'humanité et à la survie de la civilisation. C'est pourquoi le désarmement et la non-prolifération nucléaires se voient accorder la plus haute priorité dans les objectifs que s'est fixé mon pays en matière de limitation des armements et de désarmement.

Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 ne soit pas parvenue à adopter un document final. Cependant, plutôt que de considérer cela comme un échec, ma délégation estime que nous devons donner la priorité aux mesures de suivi du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui doivent encore être pleinement et efficacement mises en œuvre, notamment les 22 mesures du plan d'action sur le désarmement nucléaire.

Ma délégation est fermement convaincue que les traités internationalement reconnus sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde contribuent efficacement au renforcement des régimes mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Des efforts doivent être déployés sans relâche pour créer ces zones là où elles n'existent pas encore, notamment au Moyen-Orient. Tout en se félicitant de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation estime que ce dispositif ne saurait se substituer à l'élimination totale et complète des armes nucléaires.

En attendant l'élimination totale et complète des armes nucléaires, il faut que les États dotés de l'arme nucléaire fournissent des garanties efficaces à tous les États non dotés d'armes nucléaires par lesquelles ils s'engagent à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Il est indispensable dans ce contexte de parvenir rapidement à s'entendre sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant concernant des garanties de sécurité négatives.

Ma délégation maintient sa confiance dans l'utilité et la validité de la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Cette année, le Myanmar a eu l'honneur et le privilège d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement du 8 juin au 5 juillet. Cette présidence nous a appris que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence tient essentiellement à l'absence de volonté politique de la part de certains États membres de la Conférence. Ma délégation exhorte par conséquent les États membres concernés à faire preuve de la volonté politique voulue dans les délibérations au sein de la Conférence du désarmement.

Comme bien d'autres, ma délégation se félicite de la conclusion à Vienne, le 14 juillet dernier, du Plan d'action global commun entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3. Nous souhaitons

à toutes les parties intéressées plein succès dans la mise en œuvre de ce plan.

Pendant le mandat du Gouvernement actuel, le Myanmar s'est illustré en prenant des mesures progressives dans le domaine du désarmement. Tout d'abord, la signature en 2013 du Protocole additionnel à l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, suivie par les ratifications successives de la Convention sur les armes biologiques en 2014 et de la Convention sur les armes chimiques cette année. Il va sans dire que ces mesures progressives soulignent clairement notre ferme attachement à la cause du désarmement.

En tant qu'État partie aux quatre Conventions de Genève, le Myanmar respecte les principes fondamentaux du droit des conflits armés. Nos forces armées font preuve de retenue dans leurs opérations militaires. Elles n'ont jamais fait usage d'armes à sous-munitions durant ces opérations. Après la signature, aujourd'hui même, d'un accord de cessez-le-feu national, la paix pourra davantage régner dans le pays. La ratification par le Myanmar de la Convention sur les armes à sous-munitions pourra être envisagée, en tenant compte de la situation politique, économique et sociale prévalant à la suite de la signature de cet accord de paix national.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission au cours de la présente session et à vous assurer du plein appui de la délégation serbe dans l'accomplissement de vos hautes fonctions. Au nom de ma délégation, je vous souhaite plein succès.

La Serbie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). Néanmoins, j'aborderai quelques sujets prioritaires pour la Serbie et soulignerai les activités qu'elle a menées en relation avec plusieurs questions à notre ordre du jour.

Le passage au nouveau millénaire s'est accompagné de nombreux changements dans le domaine de la sécurité internationale qui, outre les menaces traditionnelles, est confrontée à de multiples défis de sécurité complexes et non traditionnels qui affectent gravement, non seulement chaque pays, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. Pour la Serbie, le multilatéralisme productif a permis de répondre avec efficacité et durablement à ces défis.

Nous sommes convaincus qu'une démarche aussi dynamique en matière de limitation des armements, de non-prolifération et de désarmement est nécessaire et possible, à condition que chacun fasse preuve d'un esprit de coopération, de compromis et de souplesse, et que prévalent une vision et une stratégie communes. Selon nous, il n'existe pas d'autre choix dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe où les défis communs appellent des solutions communes.

La Serbie appuie les efforts visant à renforcer la sécurité mondiale et à promouvoir la stabilité internationale. Nous avons adhéré à tous les accords internationaux majeurs touchant à la non-prolifération et à la limitation des armements et nous sommes attachés au plein respect des obligations qui nous incombent.

Bien que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 n'ait pu dégager de consensus sur un document final, nous renouvelons notre ferme appui aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération, qui sont essentiels pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans un monde exempt d'armes nucléaires. Le TNP doit donc être renforcé grâce au plein respect de ses obligations par tous les États parties.

Dès le début, la Serbie a pris une part active aux Conférences internationales sur les incidences des armes nucléaires, et nous renouvelons notre soutien à l'engagement humanitaire lancé par l'Autriche.

Mon pays a pris des mesures législatives, réglementaires et autres à grande échelle en vue de renforcer la sûreté nucléaire. Nous coopérons notamment de façon active avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le Programme de démantèlement des installations nucléaires de Vinča, en vue du transfert du combustible nucléaire usé de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča vers la Fédération de Russie. Il s'agit de l'un des plus grands projets techniques de coopération de l'histoire de l'AIEA, mené en coopération avec nos partenaires internationaux.

La Serbie est un ardent défenseur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, autre pilier fondamental du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous continuons d'attacher une grande importance au respect de ses obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous appelons également à l'ouverture rapide de négociations

sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La Serbie assume actuellement la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), aussi j'aimerais dire quelques mots de l'engagement de l'OSCE dans le domaine de la non-prolifération. Les activités de l'OSCE reposent sur les Principes de 1994 régissant la non-prolifération, à savoir, un cadre pour une adhésion universelle au TNP, la pleine application des engagements existants et l'adoption d'une position commune en cas de retrait d'une Partie du TNP. L'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'OSCE. En 2011, le secrétariat de l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont conclu un mémorandum d'accord sur un projet portant sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La coopération étroite entre le secrétariat de l'OSCE et le Conseil de sécurité établie conformément à la résolution 1540 (2004) et son Groupe d'experts a permis la tenue de plusieurs tables rondes nationales fructueuses et l'adoption de plans d'action nationaux en Serbie, en Croatie, au Bélarus, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Kirghizistan, au Monténégro, en Ouzbékistan et en Arménie.

La Serbie attache une importance particulière à la mise en œuvre totale et effective de la Convention sur les armes chimiques. La coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques touche de nombreux domaines, notamment la formation, l'organisation de séminaires internationaux sur l'assistance, la décontamination, la détection et la protection au sein du Centre régional du CERN dans la ville serbe de Kruševac.

La Serbie a également adhéré aux principaux instruments internationaux dans le domaine de la lutte et de l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, en particulier au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et à l'Instrument international de traçage.

La Serbie a ratifié le Traité sur le commerce des armes, en octobre 2014, avant son entrée en vigueur le 24 décembre 2014, et participé activement à la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes à Cancún, au Mexique, en août

de cette année. Cette Conférence a permis de réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au titre du Traité, et nous saluons les décisions importantes qui ont été prises sur le plan opérationnel.

À la suite de la ratification l'année dernière du Traité sur le commerce des armes, nous avons adopté deux lois, l'une sur l'importation et l'exportation des armes et des équipements militaires et l'autre sur l'importation et l'exportation des biens à double usage, conformément aux principes et normes établis par le Traité. Un autre projet de loi sur l'application de mesures internationales restrictives est en cours d'examen par notre parlement national, et nous espérons qu'il sera très prochainement adopté. En février dernier, l'Assemblée de la République de Serbie s'est dotée d'une nouvelle législation sur les armes et les munitions, qui est entrée en vigueur peu de temps après et qui contribue à la légalisation d'une série d'armes et de munitions en Serbie.

En dépit des progrès importants dont nous avons été témoins dans le domaine des armes classiques, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons répondre avec efficacité aux défis qui se posent à nous. La Serbie est pleinement convaincue que la coopération internationale est primordiale pour progresser dans le règlement des questions relatives au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui concerne toutes les régions du monde, alimente les conflits armés, la violence et la criminalité organisée, entraîne des pertes principalement parmi les civils et entrave la reconstruction et le développement. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente de la cible 4 de l'objectif 16 de développement durable, qui vise à réduire le commerce illicite des armes illicites à l'horizon 2030.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour rendre compte brièvement à la Commission des principales activités de l'OSCE dans le domaine des armes classiques. L'OSCE a favorisé l'adoption de plusieurs mesures et projets spécifiques, en particulier de normes et de principes régissant les transferts d'armes classiques. L'OSCE est l'une des premières organisations à avoir adopté, le 25 septembre 1993, un document intitulé « Principes régissant les transferts d'armes classiques ». Les critères établis ont servi de point de départ à l'élaboration de documents que d'autres organisations ont adoptés. L'OSCE a adopté plusieurs autres documents, en particulier sur les procédures d'exportation des armes légères et de petit calibre. Ainsi, les États participants sont tenus de répondre chaque année au questionnaire de l'OSCE relatif au

contrôle des exportations. L'OSCE a également adopté un manuel des meilleures pratiques et directives concernant différentes questions. La majorité des États membres de l'OSCE ont ratifié le Traité sur le commerce des armes, et l'OSCE appuie pleinement et continuera d'appuyer toutes les activités et les objectifs définis au titre du Traité.

Nous espérons que les États membres de la Conférence du désarmement se pencheront enfin sur une autre question essentielle qui revêt un intérêt particulier pour mon pays, je veux parler de l'élargissement de la Conférence. Chacun d'entre nous doit pouvoir participer aux discussions à venir sur la revitalisation du mécanisme multilatéral de désarmement et prendre sa part de responsabilité. Nous devons tous faire preuve d'une volonté politique claire de surmonter l'impasse actuelle et d'entamer sérieusement et rapidement des débats de fond sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement afin de contribuer efficacement à la paix et à la sécurité internationales. La Serbie est prête à jouer un rôle très actif en la matière.

#### **Organisation des travaux**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, comme je l'ai annoncé au début, je voudrais aborder la question du calendrier indicatif pour les débats thématiques. Comme je l'ai expliqué au début des travaux de la Première Commission, je suis attaché, dans mon rôle de président, aux principes de transparence, d'inclusivité et de neutralité. S'agissant de la présidence de la Commission, je me suis appuyé, m'appuie et continuerai de m'appuyer sur les prescriptions statutaires, le consensus précédent et la pratique établie. J'aimerais insister sur le fait que je ne considère pas qu'il appartienne au Président de dévier de ces axes en procédant à des changements aux arrangements existants et à la pratique établie du Comité sans consensus. Ce ne serait pas bénéfique pour les travaux de la Première Commission, et ce serait au détriment du caractère universel de la Commission. Cela comporterait également le risque que la Commission prenne du temps à discuter des questions de procédure plutôt que de questions de fond. Tout changement, ainsi que toute solution à plus long terme visant à améliorer le travail de la Commission doivent être attentivement étudiés par l'ensemble des États Membres dans le but de garantir la transparence et l'inclusivité. C'est pourquoi j'ai engagé des consultations, et j'y reviendrai dans un instant.

Cela m'amène au calendrier indicatif de la semaine prochaine. Je rappelle, d'après la séance d'organisation du 7 octobre et la séance officielle du 8 octobre, que le document A/C.1/70/CRP.2 a été publié le 18 septembre, après une procédure d'approbation tacite menée à bien par les membres du Bureau. Après quoi, un certain nombre de propositions ont été faites au sujet de ce document. Il fallait étudier attentivement ces propositions. J'ai par conséquent décidé de consulter les États Membres sur ce sujet et, au cours de longues consultations très utiles et d'un dialogue intense, un maximum d'efforts – auquel les délégations ont pris une part constructive – a été fait pour parvenir à un consensus. Nous sommes tous conscients que ces consultations ne peuvent se poursuivre indéfiniment. Nous devons faire face à de très grandes contraintes de temps, puisque, à partir de lundi, nous devons commencer la session thématique et, si tous les souhaits d'origine de l'ensemble des États Membres n'ont pu être pris en compte, je pense qu'il y a suffisamment de convergences pour que nous puissions procéder sur la base du document A/C.1/70/CRP.2, étant entendu ce qui suit.

Premièrement, cette année marquant la conclusion du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Président de la Conférence d'examen du TNP prononcera une déclaration de sa place au sujet des résultats de la Conférence d'examen du TNP en 2015 au début de l'examen du groupe de questions sur les armes nucléaires dès la clôture de l'échange de haut niveau du 19 octobre. Cela est conforme à la pratique établie selon laquelle les présidents des Conférences d'examen font une déclaration à la Commission. Cela n'empêchera pas la délégation désignée de faire une déclaration séparée à titre national.

Deuxièmement, à l'issue de la déclaration du Président de la Conférence d'examen du TNP, une délégation nationale prononcera une déclaration de sa place au nom de l'initiative humanitaire. Cela n'empêchera pas la délégation désignée de faire une déclaration séparée à titre national.

Troisièmement, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, créé en application de la résolution 67/53, fera un exposé devant la Commission le 20 octobre, conformément à la pratique établie de présentation d'exposés par les présidents des Groupes d'experts gouvernementaux sur leur rapport final. La séance d'information se tiendra sous forme de liaison vidéo.

Quatrièmement, je reconnais qu'il y a des divergences de points de vue à l'égard de l'organisation des tables rondes et de leurs participants. La longueur de nos consultations et la profondeur de nos débats attestent de ces divergences. Je suis convaincu que ces aspects méritent un examen attentif et ne doivent pas être laissés en suspens. Étant donné l'absence actuelle de consensus et les contraintes de temps, je pense que ces questions gagneraient à être abordées en séance officielle de la Commission sur les méthodes de travail. La date de cette séance devrait donner aux délégations amplement le temps de préparer cette discussion. Afin d'asseoir des consultations sur des bases solides, le Secrétariat et de Bureau des affaires de désarmement nous fourniront un document interne présentant un aperçu des pratiques antérieures, les résultats des consultations préalables et les options possibles d'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

Il est clair que plusieurs délégations voient un intérêt à organiser une table ronde sur le groupe « Armes nucléaires », par exemple. Mais d'autres se sont inquiétés de ce que l'ajout de tables rondes supplémentaires au calendrier ne risque d'être préjudiciable aux déclarations nationales. Je pense que tous les États Membres auraient à gagner à l'existence de critères clairs s'agissant de l'organisation des tables rondes et de leurs participants. La séance officielle pourrait également examiner les moyens d'associer les organisations régionales aux tables rondes dans les sessions à venir, eu égard au vif désir de certains États Membres de voir donner au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes un rôle plus important dans les travaux de la Commission, et au désir analogue que peuvent avoir d'autres représentants d'autres organisations régionales. J'entends convoquer cette séance officielle sur les méthodes de travail de la Commission en novembre ou en décembre. Telle est la méthode que la présidence entend suivre.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de tous vos efforts et des efforts de votre délégation pour tâcher de trouver un consensus sur la question que vous avez soulevée. Nous pensons qu'il nous faut davantage de temps. Nous avons encore la journée de demain, et nous aimerions demander au Président de procéder aux discussions à partir de là. Toutes les délégations ont besoin de temps pour étudier la proposition précise que vous venez de faire. Nous aimerions vous prier de bien vouloir reporter cette question à demain, pour que nous

dispositions de plus de temps et de latitude pour examiner la question, et en discuter avec d'autres délégations, ce qui permettrait aussi aux autres délégations de trouver un moyen de parvenir au consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Pour répondre aux arguments soulevés par la représentante du Pakistan, je voudrais dire ce qui suit. Premièrement, nous avons invité les orateurs pour la semaine prochaine. Deuxièmement, nous avons déjà tenu d'importants consultations. Troisièmement, je ne vois pas de quel temps nous disposons demain. Je suggère par conséquent que nous poursuivions maintenant afin de suivre une procédure correcte et de nous permettre de mener à bien toutes les procédures de prise de décision en coulisses.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je pense que la meilleure solution est de tenir de nouvelles consultations. J'ai déjà indiqué notre point de vue à cet égard. Je crois que toutes les délégations ont besoin d'avoir le temps et la possibilité d'examiner la question plus avant et de faire en sorte que nous parvenions à un consensus qui soit bien adapté aux travaux de la Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai pris bonne note de la déclaration qui vient d'être faite et qui sera dûment reflétée dans les documents officiels. Entretemps, les débats thématiques continueront de la manière que j'ai décrite plus tôt.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous ne sommes pas d'accord avec cette méthode de travail, et nous devons agir en conséquence. Je vous prie, Monsieur le Président, de considérer cela comme une objection. Nous ne pouvons pas accepter cette décision.

*La séance, suspendue à 17 h 40, est reprise à 18 heures.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous venons tout juste de voir ce document, dont vous avez eu l'amabilité, Monsieur le Président, de nous donner une copie à l'instant. C'est la première fois que nous le lisons et à l'évidence, nous avons besoin de nous consulter à son sujet. Maintenant que nous l'avons vu par écrit, je suis en mesure de dire que nous sommes pleinement

d'accord avec votre proposition d'organiser une séance officielle sur les méthodes de travail de la Première Commission. Il s'agit d'une proposition importante, parce que cela fait 10 ans que nous n'avons pas examiné la question des méthodes de travail. C'est donc là une occasion de le faire et, à nos yeux, c'est important. Nous appuyons donc énergiquement votre proposition.

En ce qui concerne les autres éléments figurant dans le document, comme on le sait, nous avons clairement exprimé notre opposition à l'un d'entre eux. Maintenant que nous avons eu le document sous les yeux, nous allons contacter notre capitale, puis nous ferons connaître notre position concernant l'un des sujets évoqués. Nous aimerions avoir un peu de temps pour pouvoir discuter avec les autres délégations et avec notre capitale de la question qui nous préoccupe tout particulièrement et que nous avons systématiquement évoquée dans le cadre de nos discussions sur le document de séance. Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de nous accorder ce délai et reviendrai demain vers vous concernant ce point précis.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je prends note de la demande de la représentante du Pakistan.

Tout d'abord, je tiens à dire que la discussion se fonde sur ce que j'ai dit durant la présente séance et non sur le document officiel. Je veux être très clair là-dessus. J'en conclus que concernant toutes les questions, à l'exception de celle évoquée par le Pakistan – pour être parfaitement clair, l'exposé par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires – nous procéderons comme indiqué. Je voudrais revenir à présent sur la question évoquée par le Pakistan et demander à la représentante du Pakistan de bien vouloir tenir la présidence informée le plus tôt possible demain matin. Après ces consultations, nous pourrions aborder cette question précise au début de la séance de demain tandis que pour le reste nous procéderons comme nous en sommes convenus. Je remercie la représentante du Pakistan de sa compréhension.

*La séance est levée à 18 h 5.*